ADRESSE
A LORDRE
DE LA NOBLESSE
DE FRANCE,

Par EMANUEL-LOUIS-HENRI-ALEXANDRE DE LAUNAI, Comte d'Antraigues, l'un de ses Députés aux États-Généraux de 1789.

Si Concordes eritis, validi invictique manebitis : Contrà, si dissidiis distrahemini, imbecilles eritis et expugnatu faciles.

Scillurus Scitha. Plut. Op.

A PARIS,
Chez SENNEVILLE, Libraire au Palais-Royal.
CUCHET, Libraire, rue et hôtel Serpente.
GUERBART, rue Dauphine.
CRAPART, place St-Michel.

1792.



ADRESSE
A L'ORDRE
DE LA NOBLESSE.

J'AI long-temps hésité avant de prendre la plume. J'appercevois avec effroi le danger qui nous ménace ; je connoissois les projets des pervers ; j'en voyois les développemens ; mais, je l'avoue, j'attendois chaque jour, qu'un de ces hommes à qui l'âge et une longue expérience ont justement mérité le respect et la confiance universelle, élevât sa voix au milieu de vous, et vous prémunît contre les dangers que sèment dans votre sein vos implacables ennemis qui furent aussi les destructeurs de votre Religion, de votre Roi et de la Monarchie Française.

Mais de plus longs délais exciteroient en mon ame des regrets et des remords. Au moment du péril, et lorsqu'il s'agit du salut de

tous, le silence est un crime; le zèle, alors, tient lieu de talent; le dévouement, d'expérience; et dans ces momens si difficiles, c'est moins de la dignité de celui qui parle que l'on s'occupe, que des vérités qu'il expose. D'ailleurs, pour me taire en cette occasion, il faudroit n'avoir jamais pris la plume pour votre défense.

Élevé par vous, à l'auguste emploi de l'un de vos Représentans, c'est de votre seule volonté, que je tiens à la fois, le droit de vous défendre et celui de vous avertir des nouveaux pièges qu'ont dressé vos ennemis.

Il y a long-temps qu'il est éclos dans le cœur des destructeurs de la Monarchie, le projet infernal de détruire la Noblesse par elle-même; de la mettre aux prises en la divisant; de l'affoiblir après l'avoir divisée; de la faire servir à sa propre destruction; de rendre cette destruction aisée par les haines qui auroient détruit son ensemble; de l'anéantir enfin, pour abymer sous ses ruines, et le Trône et l'Autel. Ce projet et l'espoir de son exécution ont été conçus, alors que le plus absurde et le plus tyrannique des ministres déshonoroit la France. Celui qui créa la Cour Plénière, croyoit que

son existence seule suffiroit pour élever dans la Noblesse d'inextinguibles haînes et d'interminables débats, (1) celui-là pensoit avec raison que cette partie de la Noblesse qu'il appelleroit à usurper dans la Cour Plénière, les droits de tous les Ordres de l'État, deviendroit aussitôt exécrable aux yeux de l'Ordre de la Noblesse; il imaginoit avec raison, qu'en remplissant cette Cour Plénière de tous les Nobles vivant à la Cour, il porteroit aussitôt la haîne et la division à son comble, parce que par-là, il fomenteroit et justifieroit même l'espèce d'éloignement qui déjà étoit très-sen-

(1) Qui croiroit que M. de Loménie a osé se vanter de ce forfait, au milieu de sa Cathédrale, au milieu du Peuple qui l'entouroit, et avec une telle publicité, que le Pape le lui reproche en ces termes:

Vix enim Cardinalis exul atque extorris à solo Patrio; incohatam crescentemque vidit, Gallicani conventus operâ, illam rerum conversionem, quam nobiscum ignorabant omnes per eum ipsum ministerii sui tempore designatam et paratam fuisse, nulla mora interposita, se contulit ad Ecclesiam suam Cathedralem Senonensem, ibique, mense Martio anni 1790 veritus minime est sermonem coram omnibus habere, et novam rerum immutationem plurima laude cumulare eo usque ut eidem condendæ se aliis incitamento fuisse gloriatus sit, (litteræ Nuncii diei 7 Fe-

sible, entre la Noblesse habitant la Cour, et l'Ordre entier de la Noblesse résidant dans les Provinces.

Pour mieux y parvenir, et porter à son dernier terme l'horreur qu'un pareil projet inspiroit, il faisoit répandre, de toutes parts, que les Nobles, habitant la Cour, s'estimeroient heureux de jouir des prérogatives qu'il leur destinoit ; et une pareille idée fermentant dans la Noblesse des Provinces, devoit hâter ses ressentimens ; il réussit. L'exagération de ses frayeurs, et l'imminence des dangers, présentèrent à l'Ordre de la Noblesse, une partie de la Noblesse elle-même, comme une classe ennemie, et cette idée funeste devint la source de bien des fautes. Je ne les rappellerois pas, si je n'étois tombé moi-même dans le piége, et n'avois servi les projets de l'homme qui m'étoit le plus odieux, dans un écrit où en développant plusieurs vérités utiles, le ressentiment

---

bruarii 1791.) violatis uno eodemque tempore, atque pessumdatis sacramentis fidelitatis, pluries per eum præstitis Ecclesiæ et apostolicæ sedi, ac etiam regi erga ipsum beneficientissimo.

Acta in Conc. Secr. etc. Romæ 1791. pag. 9.

me fit commettre de grandes erreurs. (2) Néanmoins, appelé par votre choix, à l'honneur de défendre vos droits, je n'ai pas eu besoin de désavouer mes écrits. La conduite de l'homme public devint bientôt la meilleure réfutation des fautes de théorie de l'écrivain particulier. Je ne me citerois pas moi-même, si mes erreurs reconnues ne devoient, à la fois, servir de preuve à la vérité, et d'exemple. J'avoue que j'en parle en ce moment, sans aucune répugnance. Ma conscience m'assure que je les ai suffisamment réparées, et les honorables haines des factieux qui, dès mon arrivée aux Etats-Généraux, me regardèrent comme l'un de leurs appuis; tous les maux qu'ils m'ont fait et qu'ils renouvellent sans cesse, avec autant de lâcheté que de furie, m'en apportent, chaque jour, le doux et consolant témoignage.

Toutes fois les embûches, que plaçoit au milieu de tous les Ordres de l'Etat, M. de Loménie, n'eurent pas, sous son ministère, les effets qu'il s'en étoit promis. La férocité de ses mesures, réunie à sa constante

(2) Mémoires sur les États-Généraux, leurs droits, et la maniere de les convoquer.

impéritie, ralia la Noblesse des Provinces, au lieu de la diviser. Le refus des Pairs du Royaume, celui sur-tout de la Grand'chambre du Parlement de Paris, lui annoncèrent que, dans cette Noblesse qu'il cherchoit à désunir par des calomnies, il ne trouveroit aucun être assez abject pour se prêter à ses vues; et cette certitude l'empêcha de faire, dans l'Ordre de la Noblesse, les choix de ceux qu'il destinoît à la Cour-Plénière.

Cependant le germe des ressentimens que ces craintes adroitement fomentées avoient fait naître, fermentoit dans tous les cœurs. De-là, ces Assemblées de la Noblesse, en Dauphiné, en Provence, en Languedoc, en Bretagne, où pour la première fois, depuis près de deux siècles, la Noblesse réunie fit entendre ses justes plaintes. On sait quelle fut l'issue de ces momens de trouble; mais ce que peut-être l'on ignore, c'est que ce même Ministre n'abandonnant pas ses projets en abandonnant le ministère, et unissant alors le désir de sa vengeance personnelle à celui qu'il eut toujours, de détruire les premiers Ordres de l'État, les Parlemens, tout ce qui opposoit un frein au Despotisme des Minis-

tres, s'éloigna du Roi qu'il avoit trompé; mais en remplissant son ame de soupçons et de terreurs, il lui représenta l'Ordre de la Noblesse, comme ayant seul opposé à sa volonté un obstacle invincible, parce qu'il avoit fixé, par ses doléances, l'opinion publique sur les Edits désastreux du 5 Mai 1788. Comme si rappeler au Roi les droits imprescriptibles des trois Ordres de la Monarchie, étoit une rebellion; et opposer la vérité des plus courageuses réclamations, aux actes de despotisme d'un Ministre forcéné, un attentat! Qui peut savoir les maux incalculables qu'ont produit ces calomnies?.... Le cœur des Rois ne se forme et ne s'éclaire que par l'expérience; et de grands malheurs se succèdent rapidement, avant que la main de Dieu leur découvre la vérité.

M. Necker, successeur de M. de Loménie, bien plus adroit, bien plus mesuré dans tous ses mouvemens, bien plus habile dans cet art perfide d'employer au développement de ses projets, le poison actif des haines cachées, apperçut bientôt deux grandes vérités : qu'il étoit odieux à la Noblesse, et qu'elle étoit divisée par ses craintes, par ses haines, par les justes plaintes qu'elle avoit le droit de former

sur l'oubli où languissoit la plupart de ses Membres, et la constante et scandaleuse prospérité de quelques-uns de ses individus.

Jamais, depuis les orages de la Ligue, il ne s'étoit présenté un moment plus favorable à un Ministre, pour boulverser et détruire de fond en comble, la Monarchie Française. Il sembloit qu'il n'y avoit qu'à fomenter les désunions, attiser les défiances et laisser faire.

Les Etats-Généraux étoient promis ; déjà ils étoient convoqués. Le Ministre avoit deux projets ; celui d'élever sa puissance personnelle par la puissance du Peuple ; et celui de persuader au Roi qu'en laissant le Peuple détruire les deux premiers Ordres qui avoient opposé tant de résistance aux projets de M. de Loménie, il affermiroit l'autorité absolue, sur des bases inébranlables.

Pour détruire les deux premiers Ordres avec facilité, il falloit unir bien étroitement le Tiers-État, et désunir autant qu'il seroit possible, les deux premiers Ordres. Cela fut aisé pour le Clergé, et on a vu dans quelques écrits, comment on s'y est pris pour y parvenir. Cela paroissoit plus difficile dans l'Ordre de la Noblesse.

En effet, il est de l'essence de cet Ordre, qu'il n'y existe aucune autre prééminence, aucune hiérarchie que celle des illustrations, et des grades militaires. Les différences de fortunes, rendent les individus plus ou moins opulens; mais le Noble, qui n'a pour vivre que le travail de ses mains, est le frère et l'égal de celui qui possède d'immenses richesses. L'obéissance militaire et civile y est néanmoins parfaite et absolue, parce que le commandement y est l'appanage du grade ou de la dignité. Mais aucun Noble, quel qu'il soit, n'a, à ce seul titre, aucun droit à la supériorité, ni aucune prééminence d'autorité dans son Ordre. A l'instant que la Noblesse est constitutionnellement réunie en un Corps délibérant, tous les individus qui la composent sont égaux, aucun n'y est élevé au-dessus des autres, que ceux qui y sont constitués en dignités, par la volonté libre de leurs égaux.

Néanmoins on parvint, sinon à diviser la Noblesse, du moins à la désunir, et de longs abus sans cesse reproduits à ses yeux, réveillèrent des ressentimens, et nourrirent de grandes méfiances. Depuis le règne de Louis XIII, la Cour des Rois fut habitée par une foule de gentils-

hommes, qui, appelés près du Monarque, par son choix, ou par leur ambition, s'éloignèrent de l'antique berceau de leurs pères, devinrent étrangers à leurs Provinces, semblèrent s'en isoler et la méconnoître; et qui, transplantés dans un lieu, où ils ne tiroient cependant leur vraie décoration que de ce qu'ils étoient avant d'y arriver, semblèrent former une classe isolée, qui ne tenoit plus à rien.

Plusieurs abus étoient nés de ce changement dans nos mœurs antiques, et l'inflexible justice doit les attribuer aux Ministres.

Il est naturel que les Rois n'étant que des hommes ayent nos penchans, éprouvent nos affections; mais ils éprouvent aussi cette notable différence, que leurs sujets peuvent, sans de grands inconvéniens, se livrer à leurs goûts; l'heureuse obscurité qui les enveloppe leur rend en indépendance, ce qu'ils perdent en éclat extérieur. Mais les Rois ne sont pas un seul instant livrés à cette douce sécurité de la vie privée. Leurs penchans et leurs goûts doivent s'éteindre dans leur cœur; et tout ce qu'ils font doit être commandé par le devoir, et prescrit par le bonheur public. Au-dessus de tout éloge, quand ils agissent constamment ainsi, ils sont

excusables quand ils s'oublient et obéissent à leurs affections ; car le ciel qui éleva les Trônes, voulut que les Rois fussent des hommes. Ceux qui sont inexcusables sont leurs Ministres, tirés de la classe des sujets, ils doivent apporter leur expérience aux pieds du Trône, et aider de leurs conseils le Souverain qui les appela pour s'en entourer.

Les Rois habitués à voir auprès d'eux les mêmes personnes, s'habituèrent à les aimer. Les Ministres vils et ambitieux s'habituèrent à les craindre, et de ces deux maux nâquit l'habitude de placer tous les emplois, d'accumuler toutes les grâces sur les mêmes individus. Delà l'abus destructeur de tout ordre, de toute vertu, de toute émulation, de rendre les grâces héréditaires par les plus scandaleuses survivances, de telle sorte que non contens de décourager la génération actuelle, les Ministres étoient venus à bout d'atteindre même à la postérité. Ces grâces accordées aux entours du Prince, ces destructives survivances qui les perpétuoient dans les mêmes familles, semblèrent créer une nouvelle Noblesse en France. Les Ministres auroient dû y mettre un obstacle invincible. C'étoit à eux à chercher dans toutes les Provinces

les sujets éminens en vertus et en talens dans tous les Ordres, à les solliciter de se présenter au Monarque, à les lui offrir comme le bien le plus précieux que recéloit son Empire. L'impudence, la vanité, la sottise et l'ambition s'allient fort bien ensemble, et l'être qui possède tous les vices se présente de lui-même dans les Cours, y vit de bassesses et de mépris, jusqu'à ce que sa constante importunité en ait obtenu des grâces. L'homme de mérite qui se sent l'orgueil du talent et de la vertu, sent bien aussi qu'il n'a besoin d'aucune décoration pour devenir célébre; son bonheur est trop près de lui pour qu'il aille le chercher ailleurs que dans ses foyers. Il sait rarement demander, et il n'apprendra jamais à essuyer des refus. Voilà les sujets vraiment utiles, voilà ceux qu'il faut solliciter de s'approcher du Trône. Mais on ne peut exiger des Rois qu'ils apperçoivent l'homme utile et fier qui ne se produit pas. Les Ministres sont les yeux des Rois; ce qui échappe à l'œil du Monarque ils doivent le lui présenter, et dans ce poste difficile, il faut remplir ce qu'exigent les devoirs de la place, ou être un traître; il n'y a point de milieu.

Diverses prétentions avoient successivement

accru la désunion de la Noblesse. Dès le commencement de ce siècle, on avoit essayé de faire, des illustrations mêmes de la Noblesse, une sorte de puissance; et par ces tentatives insensées, on vouloit sans doute détruire l'unité d'un Ordre qui n'est essentiellement fort que parce qu'il est essentiellement un.

Au moment où le Roi rappela l'antique existence des Etats-Généraux, qu'eût fait un Ministre monarchique ? il eut aussitôt replacé chaque partie des Ordres épars pendant deux siècles, dans l'ensemble de la Monarchie, là où elle avoit été placée par la Constitution. Il eût fait parler le Roi, comme devoit parler le Chef d'une grande Monarchie, qui savoit parfaitement quelle place chaque français devoit y occuper, et qui désiroit, qui vouloit revoir la Constitution Française, pour l'aimer et la maintenir, et non pour la combattre et la craindre. Mais un Ministre, né dans une Démocratie, ne devoit pas penser ainsi. M. Necker ne pouvant influer sur la Noblesse aussi puissamment que sur le Clergé, la laissa, livrée à ses divisions, à ses méfiances. Et il faut convenir que si le Roi et les Princes de son sang pouvoient aisément les éteindre, ce n'étoit pas

en se servant de son organe. Réunie dans ses Bailliages, la Noblesse y porta tous les sentimens qui la tourmentoient depuis si long-temps. Elle vouloit bien faire à son Roi les plus grands sacrifices ; mais à quelque prix que ce fût, elle ne vouloit pas que son honorable confiance servît d'échelon à la fortune d'un courtisan. Les Nobles habitant la Cour, reparurent cependant dans toutes les Provinces, aussitôt qu'il y fut question de la nomination des députés aux Etats-Généraux. Quelques-uns y portèrent, avec des vertus, des talens recommandables ; quelques-autres y portèrent les plus funestes projets. Ces derniers, guidés par des conseils perfides, et soudoyés par un traître, croyoient la Monarchie plongée dans de tels embarras, qu'il étoit impossible qu'elle subsistât plus long-temps. Ils se croyoient déjà appelés à partager l'Empire dissous d'Alexandre, et voulant être à même de se classer dans le grand bouleversement, et avoir une place active dans une Assemblée qui alloit s'entourer de ruines, ils s'apperçurent bientôt quel étoit l'esprit de méfiance qui éloignoit d'eux la Noblesse des Provinces ; et pour le dissiper, en flattant les idées dominantes, ils se rendirent

Républicains.

Républicains. Nos Provinces virent avec une surprise aisée à concevoir, les Courtisans du Prince encore couverts de ses dons, et qui ne leur étoient connus que par leur insatiable avidité, prendre au milieu de nous le ton des plus furieux Démagogues, nous donner leur lâche ingratitude pour du Patriotisme, et nous présenter en eux-mêmes, les témoins irrécusables du déplorable aveuglément des Rois qui n'avoient fait tant de mécontens dans l'Empire, que pour élever des traîtres dans leur sein.

Leur attente fut cependant le plus souvent déçue. La Noblesse crut avec raison, que des ingrats qui s'échappoient en foule d'un Palais en ruine, après en avoir sappé les fondemens, seroient encore d'infidèles Mandataires; et jamais la Noblesse Française ne fut plus grande, plus magnanime, plus digne d'elle-même, que dans ces momens dificiles, où appelée à relever l'État, à prescrire des réformes, à faire entendre ses plaintes, entourée de malveillans, de traîtres et d'embûches, elle forma ses Cahiers, et prescrivit à ses Députés, ses volontés suprêmes. Le temps lévera bien des voiles. Quelques Écrivains traceront d'une main hardie l'Histoire de ces temps d'intrigue et de crimes,

où tout sembloit conjuré contre le Trône ; et à côté de cette véridique Histoire, la postérité placera les Cahiers de la Noblesse Française.

Par un accord dont l'unanimité sera le trophée éternel de la Noblesse, ses Mandats manifestèrent par-tout la même volonté : attachement indestructible au Trône ; sacrifice absolu de tout Privilége pécuniaire onéreux au Peuple.

A cette époque, étoit ressuscité au milieu de nous, en même temps qu'avoit reparu le souvenir des États-Généraux, le principe immuable que sa force et sa sagesse rendent également irrésistible et immortel ; qui dans tous les âges, avoit guidé nos Ancêtres ; que la nuit des siècles avoit couvert, mais n'avoit pû anéantir. Ici je réclame, sans doute, le seul titre que j'aie, le seul que j'aurai peut-être, à la reconnoissance de ma Patrie.

Ce fut moi qui le premier développai dans mon Mémoire sur les États-Généraux, la doctrine de nos Ancêtres sur les Mandats impératifs et la soumission absolue qui leur étoit due par les Députés. L'Histoire prouvoit l'existence de ce principe né avec la Monarchie ; la raison seule en prouvoit l'excellence, et le résultat des

Cahiers des trois Ordres, réfutoit victorieusement ces traîtres qui, prévoyant le frein que la Loi alloit opposer à leurs projets destructeurs, s'étoient tous ralliés, pour attaquer ce principe conservateur, autour de l'ennemi de la Monarchie Française, M. Necker.

Leur grand argument avant la convocation des Bailliages, étoit la diversité des opinions des Bailliages eux-mêmes, et l'inflexibilité prescrite aux Députés. Plusieurs réponses victorieuses avoient déjà refuté ces misérables arguties; mais aucune n'en triompha mieux, aucune ne prouva davantage la sagesse des trois Ordres, que cette constante uniformité des Mandats impératifs, sur les points essentiels où tout étoit prescrit par la Nation elle-même, sans rien laisser à l'opinion de ses Députés.

Que de grandes et honorables haines, me mérita l'honneur d'avoir ressuscité au milieu de nous cette sainte doctrine! Ils sentoient donc, les pervers, que cette doctrine étoit si forte, ce principe si sage, qu'il triompheroit même de leurs crimes, et de leurs crimes heureux!.... Ils pouvoient détruire la Monarchie pendant un siècle; mais non, le principe qui la rend immortelle. La Loi vivoit encore mal-

gré leurs forfaits. Elle vivoit au milieu d'eux. Chacun de ces destructeurs de l'Empire, portoit avec lui la preuve de son parjure, et de la nullité de sa mission. Aucun n'avoit pû devenir le destructeur de sa Patrie, sans commencer par devenir un traître ; et avant de renverser la Monarchie, cette Assemblée d'infidèles Mandataires se vit contrainte, en parlant au nom du Peuple, de briser l'acte même qui l'investissoit de ses droits, et de se déclarer rebelle et parjure avant de commencer le cours de ses forfaits (3). Telle étoit donc l'excellence de ce principe, qu'une Assemblée d'États-Généraux ne pouvoit sortir de ses limites, sans se dissoudre, et présenter à tous les Rois, et laisser à tous les siècles, la preuve de ses forfaits, et le moyen de les réparer.

Il n'est pas de mon sujet de m'occuper davantage de ce principe, si ce n'est pour faire observer que malgré le Ministre, malgré cette nuée d'Écrivains qui osèrent l'attaquer, la Nation, en sa totalité, l'avoit adopté, puisque chacun des trois Ordres, dans la très-grande majo-

---

(3) Cette note er les détails qu'elle exige, ont été renvoyés, à cause de leur longueur, à la fin de l'ouvrage.

rité des Bailliages, chargea ses Députés de Mandats vigoureux et impératifs, et exigea d'eux le serment de ne s'en pas écarter. Mais avant de continuer cet écrit, je dois répondre à l'objection que les ennemis du Trône ne manqueroient pas de nous faire, et qui nous fut si souvent objectée lorsqu'en notre qualité de Commissaires conciliateurs, l'Ordre de la Noblesse m'avoit, ainsi que mes Collègues, chargé de la défense de ses droits. Comment concilier, nous disoit-on, l'obéissance due aux Mandats impératifs, avec l'existence de nos Mandats ? La Noblesse et le Clergé ont l'injonction d'opiner par Ordre, et nous, celle de voter pour qu'il soit opiné par tête. La réponse fut toujours claire, toujours victorieuse; et toujours l'objection reparut, quoique la réponse restât constamment sans réplique. Nous leur disions tous : » Quoique les États-Généraux soient assemblés, les Loix fondamentales de l'État existent, puisque c'est en vertu de ces mêmes Loix que la Nation nous a nommés et chargés de ses pouvoirs. Or, une de ses Loix est que la Loi se forme en France, par le vœu des États-Généraux, et la libre sanction du Roi. Cela convenu, ce qu'ont voulu les trois Ordres com-

posant les États-Généraux, est devenu, quand leurs Décrets statuoient sur l'existence politique de l'Empire, une Loi fondamentale, aussitôt que le Roi l'a revêtue par sa libre sanction, de la qualité de Loi.

Les États-Généraux de 1355, ont statué, et ce fut à la demande même du Tiers-État, guidé par Marcel, que le vœu des deux Ordres ne liera pas le troisième, et qu'il faudra pour constituer un Décret des États-Généraux, le consentement formel des trois Ordres qui les composent (4). Le Roi ayant par sa sanction, converti

(4) Cette loi existoit avant cette époque ; mais c'est alors qu'elle fût promulguée dans l'Ordonnance de 1355, confirmée à la demande des Etats-Généraux, en 1356 et en 1560. On osa nous objecter, avec autant d'impudeur que d'ignorance, que cette Loi ne s'étendoit qu'aux impôts. Mais Bodin, Député du Tiers-Etat en 1576, l'étendoit à tous les objets, de l'aveu du Tiers-Etat, qui ordonna que ce principe National fût développé dans les cahiers qu'il présenta au Roi. En effet, il y fût exposé en ces termes: « *Supplient aussi très-humblement Votre Majesté, qu'en la conclusion et résolution des présens Etats, ce qui sera arrêté, requis et conclu par deux desdits Etats, ne puisse nuire ni porter préjudice au troisième, en quelque chose que ce soit, ainsi qu'il a été observé inviolablement aux Etats ancien-*

ce Décret en Loi, elle est devenue une Loi fondamentale de l'Empire. Pour changer une Loi fondamentale, il faut suivre, d'après les dispositions de cette Loi, toutes les formalités qu'elle impose pour établir une autre Loi; parce que toute Loi oblige jusqu'à ce qu'elle soit légalement abrogée. Or, la volonté d'abroger une Loi, n'est pas une Loi. Elle ne devient telle, que lorsque suivant toutes les formes prescrites, le vœu national se convertit en Décret; saus cela, l'anarchie régneroit sur la Terre, et l'on a toujours vu dans les plus furieuses Démocraties, les Peuples les plus inconstans de l'Univers, se soumettre à cette règle. Les Décrets du Peuple d'Athênes, les Plebsbiscites des Romains, qui, souvent, altéroient la Loi politique de l'État, étoient cependant rendus suivant toutes les formes antiques des

---

nement tenus par les Rois vos prédécesseurs ». (Procès-verbal du Tiers-Etat, aux Etats-Généraux de Blois, en 1570).

En 1588 les Etats-Généraux se prévalurent de cette loi pour empêcher par leur opposition, l'aliénation de quelques domaines de la Couronne, à laquelle avoient consenti les deux premiers Ordres; en effet, cette aliénation n'eût pas lieu.

Loix déjà portées ; jusqu'à ce qu'en suivant ces mêmes formes, on eût établi une autre Loi. Or, pour détruire l'influence politique des Ordres, et la nécessité de leur concours et libre consentement, pour la formation d'un Décret, il faut suivre, pour l'émission des vœux qui doivent créer le Décret, les dispositions de la Loi de 1355. De telle sorte que pour détruire les droits des Ordres, en France, il faut qu'ils en jouissent encore dans toute leur plénitude, pour s'anéantir eux-mêmes, et faire succéder la Loi nouvelle à la Loi antique de l'État.

Ramenant alors à côté de ce principe immuable, le principe sacré des Mandats impératifs, nous prouvions que leur existence s'accordoit parfaitement avec la Loi de l'État, et que l'obéissance absolue, imposée aux Députés, ne mettoit aucun obstacle à l'accomplissement de leur devoir ».

Que prescrivoient les mandats du Tiers-Etat ? De voter pour qu'il fût opiné par tête ; donc ses Députés devoient émettre constamment le vœu de leur Ordre pour qu'il fût opiné par tête, et ils ne pouvoient jamais céder à cet égard. Le vœu porté aux deux premiers Ordres, eût été rejeté en vertu de la Loi de 1355 ; et

dès-lors il n'y avoit pas de Décret ; néanmoins les Députés avoient rempli leur devoir dans toute son étendue ; car le Mandat impératif assujettit bien un Député à porter constamment un tel avis, mais non à le faire triompher : or, quand un Député lié à son Cahier, a constamment émis le vœu qu'il lui est ordonné d'émettre ; son devoir est rempli, et là, se terminent ses fonctions. Ce n'est pas le vœu impératif d'un Mandat qui constitue la Loi, c'est la réunion de plusieurs vœux impératifs d'un même Ordre, qui constitue essentiellement l'opinion de cet Ordre ; mais le vœu impératif d'un Ordre ne forme pas un Décret des Etats-Généraux, puisqu'il ne peut naître que du concours et du libre consentement des deux autres Ordres au vœu impératif du troisième.

Cela étoit clair, positif ; ne pouvant nous objecter aucune raison, on nous présentoit, même devant le Ministre du Roi, M. Necker, comme moyen du troisième Ordre, pour établir la loi qui lui plaisoit, le même moyen qui détruit toutes les Loix, la violence et le crime ; de telle sorte que dès le début des Etats-Généraux, on voulut rendre élémens de la formation des Loix, ces mêmes passions contre lesquelles toutes

les Loix sont armées, et faire naître une Constitution nouvelle, des coupables moyens, qui, depuis l'existence du Monde, ont détruit toutes les Constitutions.

En voyant tant de fureur réunie à tant de déraison, on se demandoit quel pouvoit en être l'objet. On lisoit avec soin les Cahiers du Tiers-Etat de tous les Bailliages; on cherchoit ce qu'il pouvoit désirer d'assez contraire á l'intérêt des autres Ordres, pour qu'il lui fût nécessaire de les anéantir, ou de renoncer à son espoir; on cherchoit quelle atteinte le Peuple vouloit porter à la Religion et au Trône, pour qu'il lui fût si nécessaire de dépouiller l'une de son influence, et l'autre de ses défenseurs: Et la surprise étoit à son comble, lorsque l'accord des Cahiers du Peuple, et celui des deux premiers Ordres, prouvoient, qu'excepté la manière de délibérer, l'accord étoit entier sur tout le reste, de telle sorte qu'on s'accordoit sur-tout, excepté sur la manière dont on énonceroit cet accord. C'est alors que paroissoit bien évidemment la cruelle perfidie de ces traîtres railliés à leur Chef, qui, entre tant d'hommes unis par les mêmes intérêts, les mêmes demandes, les mêmes sacrifices, étoient

venus à bout de placer un germe d'éternelle discorde, et d'assurer la ruine de la Monarchie parmi tant d'hommes, réunis d'opinion pour la sauver. Qu'on joigne à ces dispositions l'existence d'un Roi qui, certainement vouloit, à tout prix, satisfaire son Peuple; le vœu de son cœur y étoit indestructible, et ce fut de sa permanence même que ses ennemis tirèrent les premiers moyens de sa ruine.

Comment s'y est-on pris pour faire éclore, de tous ces élémens, à la fois, tous les crimes, et tous nos malheurs? Me voilà rentré dans mon sujet.

L'esprit de patriotisme qui avoit dicté les Cahiers de la Noblesse n'avoit pas à ce premier triomphe, réuni celui d'éteindre toutes les défiances, parce qu'il en étoit d'indestructibles, sur-tout dans l'Ordre de la Noblesse; dans les mêmes Cahiers, où elle faisoit tout pour son Roi et pour le Peuple, elle n'avoit rien oublié, ni vœux, ni injonctions absolues, pour détruire cette Classe parasite, qui s'étoit éloignée d'elle; et l'Ordre de la Noblesse vouloit, en anéantissant l'influence pestilentielle des Courtisans, faire rentrer dans son sein, et remettre à leur place, les individus que le choix du Monarque, avoit appelés à l'honneur de former

sa Cour. Le vœu étoit de toute justice. Les grâces des Rois sont les domaines des Peuples, et le patrimoine de la vertu et des talens. Sa main les dispense; mais leur distribution, bien ou mal faite, revivifie ou détruit les Empires. Le nôtre touchoit à son déclin; mais le moyen de le rétablir étoit facile, sous un Roi essentiellement vertueux.

L'Ordre de la Noblesse avoit donc exprimé son vœu impératif, pour une distribution plus égale des grâces du Prince, et l'abolition de ces faveurs destructives, qui accumuloient, sur un seul, les emplois destinés à plusieurs individus. Elle avoit sur-tout prescrit la réforme de ces abus honteux, nés d'une corruption raisonnée, qui, par la concession des survivances, avoient appris qu'on pouvoit naître sans mérite, vivre sans talens, et entourer son berceau des grâces destinées aux services, et des illustrations réservées à la vieillesse, honorée par une vie remplie de travaux utiles.

Ce fut de ces dispositions si sages, que se servoient les hommes pervers, qui vouloient détruire la Noblesse, pour s'attaquer avec assurance, à ce Trône qu'elle avoit toujours défendue. Leurs manœuvres se déployèrent dès

l'instant que les Etats-Généraux furent assemblés : pour détruire l'unité parmi les Représentans de la Noblesse, on arma contre elle, ceux-là mêmes, qui, fauteurs des abus dont elle se plaignoit, voyoient leur existence compromise par les réformes qu'elle avoit prescrites. Ce fut alors, et dès le dix Mai, que se répandit, dans l'Ordre de la Noblesse, cette opinion, bientôt devenue un complot, qu'il falloit réunir tous les Ordres de l'État, pour les anéantir tous; qu'il falloit que la Noblesse cessât d'exister comme Ordre; mais que la division du Corps Législatif étant nécessaire, il falloit créer une Chambre de Pairs.

Sans doute, parmi les fauteurs de ces projets, il a existé quelques hommes de bonne foi qui, enthousiastes, à juste titre, de la Constitution Anglaise, ont crû qu'elle pouvoit s'adapter à une Nation qui, depuis quatorze siècles, avoit une Constitution toute différente; beaucoup mieux adaptée à sa position physique, que celle de l'Angleterre ne peut l'être; à une Nation qui ne pouvoit établir cette Constitution nouvelle dans son sein, qu'en détruisant celle qui y existoit depuis tant de siècles, en froissant, par con-

séquent, tant d'intérêts légitimes, en brisant violemment tant de droits ; en faisant enfin le malheur de tant d'hommes, et par conséquent en répandant des torrens de sang.

Les Députés attachés de bonne foi à la Constitution Angloise étoient en très-petit nombre. (5) Ils étoient eux-mêmes trompés par les Factieux, et employoient, au succès des projets destructeurs de la Monarchie, des talens que n'avoient pas ceux qui les mettoient

(5) On a toujours rendu à MM. Mounier et Bergasse la justice de les croire de ce nombre. On sait aussi que M. Bergasse sur-tout, avoit des principes qu'il n'a pas cru devoir développer aussitôt qu'il a vu l'Assemblée Nationale changée en un repaire de conjurés. Mais les travaux auxquels il se livre, prouvent que même, dans son systême, il n'a jamais désespéré du salut de la France ; qu'il n'a jamais cessé d'espérer le châtiment des destructeurs de son pays, et de préparer tous les moyens de les confondre. J'ai peine à concevoir qu'aucun Citoyen puisse rendre à la Patrie un plus important service que celui de porter le flambeau de la vérité dans cette caverne du Comité des Finances, et de confondre les impostures dégoûtantes du Marquis de Montesquiou ; de cet homme esclave de toute Puissance qui paye. M. Bergasse a promis *de ne le pas quitter qu'il ne l'aie fini.* (Lettre de M. Bergasse à M. de Montesquiou, du 4 Octobre 1791).

en œuvre, et qui les trompoient. L'idée de la création d'une Chambre de Pairs présentoit à la fois, à nos ennemis, un moyen d'assurer leur fortune, et la permanence des abus dont ils jouissoient. Que vouloient-ils en effet? Éviter la réforme de ces mêmes abus. Quels étoient-ils? L'accumulation de toutes les grâces de l'Etat sur leur tête. Comment s'étoient-ils établis? Par le vice des Ministres, qui, voulant se faire des créatures auprès du Monarque, avoient comblé de faveurs ceux qui l'entouroient. Un nouvel ordre de choses étant devenu nécessaire,

---

Cette promesse est un arrêt, et l'on peut être sûr que M. de Montesquiou le subira dans toute sa rigueur.

M. de Montesquiou devenu Démocrate et Démagogue effréné, est cependant le même homme qui nous avoit tant épouvanté par l'énorme Roman de sa Généalogie, descendant de Pharamond, cousin de Clovis, Souverain de Fezensac; tels étoient, en 1781, ses titres, à la faveur du Roi. En 1789, il a prouvé, avec bien plus de vérité, qu'il descendoit de ce Montesquiou qui, en 1569, après la bataille de Jarnac, assassina, de sang-froid, Louis de Condé blessé, prisonnier et désarmé (*). A la manière dont il dénonce M. Bergasse à la fureur du Peuple, on voit bien que M. de Montesquiou n'a pas dégénéré.

(*) Voyez le Président Hainault 1569, Histoire de la ligue. D'Aubigné, tome 1, livre 5, page 394. Lanoue, chap. 23.

il falloit trouver un moyen de se rendre important, et faire ensorte qu'il existât une Constitution où l'on pût encore vendre son opinion, sa conscience, son honneur, pour, à ce prix, se ressaisir des mêmes largesses, et jouir encore des mêmes abus. Il falloit se venger d'un Ordre qui avoit voulu les proscrire, en ramenant à l'égalité de prétentions, des hommes que la Constitution Française rendoit égaux.

La création d'une Chambre des Pairs remplissoit ces deux objets Des Pairs héréditaires formoient, à eux seuls, la vraie Noblesse constitutionnelle, et replongeoient l'Ordre entier de la Noblesse dans le néant. Les Pairs héréditaires influant dans la Législation, d'une manière aussi positive, devenoient des hommes fort importans. C'étoit les seuls défenseurs que les Factieux laissoient au Trône. Mais pour les acquérir, il falloit les combler de grâces, et par conséquent, réserver, à la Chambre des Pairs, toutes les faveurs de la Cour.

Par une des plus bisarres circonstances, par un de ces événemens qui rendent si déplorable la condition des Rois, ceux qui, au mois de Juin 1789, prétendoient hautement à la dignité de Pairs du Royaume, y auroient

été

été en effet portés, soit par les Communes, si çût été à elles à en faire le choix, soit par les Ministres, si le Roi eût eu le droit de les choisir. Cela paroît inconcevable, et semble supposer une grande adresse dans les prétendans. Point du tout, ils n'y mettoient que de la perfidie (6), et le Ministre, de la trahison.

La subite démagogie de quelques Nobles, vivant à la Cour, avoit séduit les Communes, et le Ministre qui vouloit détruire la Constitution Française, avoit persuadé au Roi que ses plus fidelles-serviteurs étoient encore ces mêmes No-

(6) Des députés dignes de foi m'ont rapporté qu'à cette époque on avoit vu un Courtisan présenter dans sa conduite, l'exemple le plus révoltant de cette infame perfidie. Comblé de toutes les grâces que le Roi peut accorder, indécis pendant quelques instans sur sa conduite, mais prévoyant bientôt par celle du Ministre et par la force des Factieux, qu'ils alloient devenir les maîtres; devenu enfin le Courtisan des Démagogues, s'attacher avec une activité infernale à aliéner du Roi l'Ordre de la Noblesse. Dépositaire de plusieurs lettres du Roi, écrites de sa main, dans lesquelles le Monarque égaré par M. de Loménie, se plaignoit avec humeur et abandon, de la conduite de la Noblesse, (en Juin et Juillet 1788). Il osa communiquer ces lettres aux plus zélés défenseurs du Trône; et si ces cruelles confidences n'ébranlèrent pas leur fidélité, au

bles jadis si attachés, en apparence, à sa personne ; mais devenus puissans dans les Communes par leur popularité, qui vouloient s'en servir pour établir l'autorité despotique du Monarque, en anéantissant cette puissance intermédiaire, et contrariante de la Noblesse et du Clergé, qui, en effet, ne peut exister avec honneur, que dans une Constitution où les droits du Trône, et ceux du Peuple, également respectés, la placent dans sa position naturelle, celle d'intermédiaire nécessaire entre le Roi et son Peuple, et conservatrice des droits de chaque partie de la Constitution.

Telle étoit la cruelle position de l'Ordre de la Noblesse aux Etats-Généraux, le 24 juin 1789. C'est par ces moyens qu'on étoit venu à bout de le diviser pour le détruire. Les 25, 26 et 27 juin, derniers jours de son existence lé-

---

moins, pendant long-temps, elles la privèrent de sa récompense, et remplirent leurs ames de sentimens bien douloureux. Ce même homme répondoit à ceux qui lui représentoient combien sa Démagogie les étonnoit, combien il étoit étrange qu'il s'éloignât du Roi. « *Je le quitte parce que je le connois, et vous le servez parce que vous ne le connoissez pas.* Quel monstre !...

gale aux Etats-Généraux, le malheur n'y avoit pas rétabli la confiance ; et l'on se tromperoit fort, si l'on croyoit, qu'à cette époque, tous les ennemis de la Noblesse fussent descendus dans la Chambre des Communes. Ils siégeoient encore au milieu de nous ; on les y avoit laissés comme des foyers éternels de discorde, pour servir d'espions au Ministre et aux Factieux.

Enfin ces premières divisions, aidées de tous les attentats des pervers, forcèrent la réunion des Ordres le 27 juin. Dès ce jour, les Etats-Généraux furent dissous ; dès ce jour, il n'exista plus en France aucune autorité légitime ; le Roi, lui-même, entouré d'assassins, étant réellement prisonnier.

A l'instant que la force et le crime eurent opéré la réunion des Ordres, la ruine de la Noblesse fut décidée; mais forte encore par son ensemble dans les Provinces, elle ne pouvoit être détruite que par la perpétuité de ces divisions : aussi sçût-on maintenir celle qui existoit, et en faire naître de nouvelles; et voici comment on s'y prit.

On persuada à tous les Nobles, qui s'étoient déclarés ouvertement les ennemis de leur Ordre, que tout espoir de réconciliation étoit éteint dé-

sormais entr'eux et leur Ordre, et assurément cela étoit vrai ; qu'en conséquence il falloit, sur sa ruine totale, établir leur grandeur future ; que la Noblesse existante étoit un obstacle insurmontable à la création d'une Chambre des Pairs, et que ce n'étoit cependant que par la création d'une pareille Chambre qu'ils pouvoient se flatter de rester encore élevés au milieu de l'abaissement universel. Ainsi, leur disoit-on, il faut achever l'œuvre, détruire de fond en comble la Noblesse, *faire*, et c'étoit-là le mot de M. le comte de Mirabeau, *faire table raze, et sur cette aire, nétoyée de ses décombres, s'élèvera, sans obstacle, la Chambre des Pairs*. Non-seulement les ennemis de la Noblesse, dans son Ordre, saisirent avidement ce projet ; mais il servit encore à amorcer quelques Chefs des Communes, qui, ne voulant tout niveler, que pour tout rabaisser à leur niveau, se flattoient de s'élever tout d'un coup au-dessus de la Noblesse même, et de la dominer encore après l'avoir détruite. Ce plan offroit des côtés si séduisans aux Factieux, qu'ils alloient, proposant la Pairie à tous ceux qu'ils croyoient pouvoir se laisser surprendre par un appas si grossier ; et j'avoue avec honte, j'avoue, en sentant

toute la grossièreté de l'insulte qui me fut faite ; que je fus aussi du nombre de ceux à qui on présentoit la Pairie. Certes, si je l'eusse acceptée, j'eusse été, sans doute, l'Égal des Traîtres qu'on en auroit revêtus ; mais je n'ai pas besoin de dire que je me sentois fait pour rester à jamais l'Égal de ceux que la Naissance et la Constitution de mon Pays m'avoient donné.

Aussitôt que ce plan eût fermenté, les Factieux qui l'avoient imaginé, mirent en mouvement ceux qui en étoient les dupes. On leur persuada qu'il falloit, avant tout, travailler à la première partie du plan : *La destruction de la Noblesse.* Il falloit, disoit-on, pour la détruire, la ruiner dans ses possessions et ses droits, et l'avilir. On espéra, l'un et l'autre ; mais sa ruine seule étoit au pouvoir du crime. L'avilir ne dépend pas des scélérats ; on n'avilit que ce qui est en effet méprisable ; on n'avilit pas des hommes qui savent préférer la fidélité et l'honneur, à l'existence : Pour ruiner la Noblesse, il falloit la dépouiller de ses possessions ; et aussitôt on prépara, en très-grand secret, dans le Comité, appelé alors *la Club des Bretons*, avant même que le projet du Comité de Constitution fût proposé à l'Assemblée,

les décrets du 4 Août 1789, sur la féodalité.

On sentoit bien que l'épouvantable atrocité, la stupidité même de ces criminels décrets pouvoient révolter la majorité de l'Assemblée ; mais on crut les rendre nécessaires par la violence. On lâcha les Incendiaires et les Assassins, sur les propriétés des Nobles dans les Provinces. Aussitôt la flamme et le sang couvrirent la France ; et ce fut quand l'effroi des premiers attentats pénétroit de terreur, qu'on proposa, pour les arrêter, disoit-on, les décrets du 4 Août. Le crime les avoit conçus ; la fourberie et le crime les obtinrent. Ces décrets, au lieu de remplir le but ostensible de ceux qui les avoient provoqués, encouragèrent tous les scélérats à de nouvelles violences ; et dès ce jour, on a vu, jusqu'à ce moment, les ravages et les meurtres, provoquer et exiger des Décrets, et les Décrets à leur tour perpétuer les assassinats et les incendies.

Dès cette époque, se développa, dans l'Assemblée Nationale, le caractère de férocité, qui s'est accru avec ses succès et sa puissance. C'est que sa puissance réelle étoit nulle ; elle n'avoit ni base ni appui. Aux yeux des Loix,

les Etats-Généraux n'existoient plus. L'Assemblée n'avoit donc pour fondement de son Empire, que le délire et la force du Peuple ; mais ce délire pouvoit se calmer, et cette force se réunir contre elle. Delà, ses frayeurs perpétuelles, obligée de payer au Peuple en tolérance de ses crimes, tout ce qu'il lui accordoit en pouvoir. Bientôt elle ne fut forte que pour faire le mal ; et faire sans cesse le mal devint aussi le seul moyen de perpétuer sa puissance.

Aussitôt que les Classes les plus élevées de la Société, éclairées par le malheur, virent s'évanouir les illusions dont l'Assemblée Nationale les avoit enivrées, l'Assemblée plaça tout son appui dans la lie de la Nation. Elle appela à son aide cette partie du Peuple, qui, sans propriété, comme sans lumières, avoit fourni, dans tous les siècles, des satellites aux Tribuns, et des complices aux Catilina. Alors ses défiances furent à leur comble ; par-tout, elle apperçut des complots ; par-tout elle vit des ennemis : ses remords prêtoient, à ses terreurs, toutes les apparences de la réalité ; et dès lors, règnant collectivement sur la France, comme Tibère seul régnoit à Rome ; on vit se multiplier, au nom de la liberté, les es-

pions, les délateurs et les bourreaux. Ainsi elle fut, jusqu'à son dernier jour, toute puissante pour détruire, impuissante pour rétablir; forte pour le crime, inhabile à l'arrêter, lors même qu'il lui étoit inutile; et dans tous les temps, d'une férocité, dont la vie de Néron n'avoit présenté que d'imparfaits modèles. Ses craintes et sa foiblesse furent les sources intarissables de sa cruauté.

Néanmoins les Chefs des Rébelles qui, à travers tant de forfaits, conduisoient cette foule de Députés à la ruine de la Monarchie, ne cessèrent d'employer tous leurs moyens pour entretenir, dans la Noblesse, une perpétuelle division. Les Décrets du 4 Août qui avoient opéré sa ruine physique, en la dépouillant violemment de ses propriétés féodales, et la manière infame dont les Décrets avoient été proposés, avoient porté ces divisions à leur comble; et ce fut alors seulement, que les Chefs des Factieux, voulant jouir du fruit de leurs travaux, se proposèrent d'abattre ceux-là mêmes qui les avoient si bien servi dans la Chambre de la Noblesse, par les efforts de ceux qui avoient été les victimes de leur trahison. Alors, seulement, on parla du projet

du Comité de Constitution; alors on nous apprit que dans ce Comité devoit exister un Sénat; que ce Sénat devoit bientôt se convertir en une Chambre de Pairs héréditaires. Les Factieux, à la tête desquels étoit M. le Comte de Mirabeau, ne vouloient pas assurément d'une pareille Constitution; et voici leur motif.

Il n'y a nul doute qu'il ne valût mieux avoir la Constitution Angloise, que d'avoir pour Constitution ce fatras inintelligible, ce galimathias puritain, né des élaborations de M. l'Abbé Siyes et de ses Collégues, que le Roi a été forcé, sous peine de la vie, de sanctionner, de sa prison, le 13 septembre 1791.

Mais pourquoi la Constitution Angloise étoit-elle préférable à ce monstre, formé dans le Comité de MM. Target et Siyes ? et pourquoi les Factieux devoient-ils préférer la Constitution de MM. Siyes et Target ?

La Constitution Angloise étoit préférable, parce que, quoiqu'elle eût, par rapport à notre position physique, des inconvéniens énormes, et qu'elle fût, dans l'état des choses, impossible à établir sans les plus grandes injustices, et sans d'effroyables violences; néanmoins cette

Constitution offroit un rempart au Trône, et lui donnoit des moyens de résister à ses ennemis. Or, les Factieux étoient mûs par deux projets; l'un, de placer M. le Duc d'Orléans sur le Trône; et l'autre, de détruire la Monarchie Française : si ce premier plan nepouvoit s'exécuter, ils vouloient donc une Constitution qui devint un élément éternel de discorde; ils vouloient une Constitution qui ne donnât d'existence légale qu'aux factions, afin qu'en prolongeant les tempêtes, et les insurrections populaires, l'État s'anéantît de lui-même et se démembrât, ou que l'on pût assaillir à propos, et détruire jusque dans ses fondemens, l'existence de la Royauté. Tels étoient les motifs des Factieux pour détruire le projet d'établir une Chambre de Pairs.

Mais pour rendre unanime l'opposition à ce projet, ils s'adressèrent à la Noblesse opprimée, et lui représentèrent ce qui étoit vrai, et ce qu'assurément elle n'avoit jamais ignoré, qu'une Chambre de Pairs héréditaires ne pouvoit exister que par son anéantissement total, que ses ennemis étoient destinés à remplir cette Chambre, et que s'il lui étoit cruel de perdre son influence politique, il devoit lui être plus insuportable

mille fois, de voit s'élever sur sa tête une nouvelle puissance née de ses ruines, et déposée dans les mains de ses destructeurs.

M. le Comte de Mirabeau que j'avois beaucoup connu, dès 1784 (7), m'écrivit le Mer-

(7) J'autai besoin un jour de me justifier d'avoir connu un pareil homme, et d'avoir eu des relations avec lui. Ma justification sera facile et utile à ma Patrie. Elle entraînera la publication des Lettres que m'a écrit M. le Comte de Mirabeau, depuis le mois de Février 1784, jusqu'au premier Juin 1789, époque où je lui déclarai de vive voix et par écrit, que les propositions qu'il me faisoit, étoient celles d'un scélérat, et que de ma vie je ne devois plus ni le voir, ni lui parler, ni lui répondre.

M. le Comte de Mirabeau avoit de très-grands talens; ils sont devenus en ses mains l'instrument de la ruine de sa Patrie. Mais pendant long-temps j'ai crû qu'ils pouvoient lui être utiles en calculant ce qu'il fairoit, par les principes qu'il m'exposoit. Pénétré des abus qui abîmoient la Monarchie, il connoissoit parfaitement quelle étoit notre véritable Constitution, et que le seul remède à nos maux étoit son rétablissement. Qu'on juge des principes qu'il disoit être les siens, par ces fragmens.

Il m'écrivoit le 26 Mars 1787, alors même que poursuivi par une lettre de cachet, il n'avoit évité la prison que par la fuite.

« Je suis loin de confondre l'Autorité Souveraine avec » les excès de ses Ministres. Le Roi ne participe et ne

credi 12 Août 1789, un billet qui me fut remis dans la Salle même, pour me prier de passer dans le Bureau, vingt-trois, où il alloit se rendre, pour me communiquer, disoit-il, quelque chose de fort essentiel. Je m'y rendis. La suite de

» peut participer à aucune faute. Le Roi est l'Etat.
» Il ne peut jamais avoir aucun intérêt contraire à la Na-
» tion; et dans ses vertus, dans ses projets, réside l'es-
» poir de la France. Il n'y a qu'un sot, ou un Factieux, qui
» ignore ou qui nie ces choses là ».

En 1788, lors de la convocation des Etats-Généraux, M. le Comte de Mirabeau désirant y être député, m'écrivit pour que je lui donnasse des conseils et des moyens à cet égard. Il me faisoit sa profession de foi en ces termes, le 19 Août 1788:

» Les Etats-Généraux sont devenus inévitables autant
» qu'ils sont nécessaires pour rétablir notre Constitution
» Monarchique. Ce forcené d'Archevêque est un idiot en
» délire. Il nous menoit à l'Anarchie ou à la Démocra-
» tie. Si nous n'y prennons garde, ces gens-là nous
» Démonarchiseront et nous précipiteront dans un
» gouffre de malheurs. Nous allons avoir ce Charlatan
» Necker, le Roi de la Canaille. Elle seule ici a du cou-
» rage, et s'il étoit le Maître, elle finiroit par tout étran-
» gler sous sa direction.

Qu'on voie maintenant comment il jugeoit les hommes qui ont été avec lui à la tête de la Révolution, et qui, en ce moment même, dominent l'Empire sous le nom de

notre conversation est inutile à connoître ; elle se trouvera toute entière dans le Compte que je dois rendre à mes Commettans de ma conduite aux États-Généraux. Mais le résultat fut, qu'en m'apprenant le projet du Comité de Constitution, il me prouva, ce qui étoit fort aisé à prouver, que ce Sénat deviendroit bientôt une Chambre de Pairs héréditaires, et il m'ajouta ensuite toutes les raisons déduites plus haut, pour m'engager à m'opposer à ce projet, et à y faire opposer autant que je le pourrois, l'Ordre de la Noblesse. Je lui répondis de vive voix, et

---

Monarchiens. Voici encore une de ses lettres qu'il m'écrivit au sujet de M. de Talleyrand, évêque d'Autun :

» Il y a dix jours que je demande dix fois dans cha-
» que journée, à vous voir ; comment vous voir, où vous
» voir. Seroit-il possible que j'eusse perdu votre amitié ?
» et cela au moment où après vous avoir dû d'échapper
» à mes persécuteurs ? Après vous avoir dû les oonso-
» lations de mon exil et sa fin ? J'arrive, le cœur plein
» des sentimsns que je vous dois. Empressé de vous té-
» moigner ma reconnoissance, et de pouvoir dire.... (ici
» d'inutiles complimens). Si je vous ai perdu, je ne peux
» m'en prendre qu'à ma destinée, puisque je n'eûs ja-
» mais de droit sur vous que par l'élévation de votre
» esprit ; la hauteur de votre ame, la sensibilité de votre
» cœur. Votre petit billet, digne de l'élève de Jean-Jac-

par écrit, que si je croyois que le bien de mon Pays nécessitât l'existence d'une Chambre de Pairs, je voterois sûrement pour son établissement, si j'en avois reçu le pouvoir; que le défaut de pouvoir, seroit pour moi un obstacle invincible, qui me feroit proscrire une pareille délibération, mon Ordre m'ayant envoyé pour rétablir la Constitution Françiase, et non pour la détruire; que d'ailleurs, si j'avois reçu le pouvoir de délibérer sur l'existence d'une Chambre de Pairs, je serois encore d'avis de m'y opposer, croyant que le pouvoir intermédiaire de l'Ordre de la Noblesse agissant par ses Re-

---

» ques, a versé du beaume dans mon cœur meurtri. Je
» ne lui reproche que sa brièveté. Ma position assombrie
» par l'infame conduite de l'Abbé de Périgord, est de-
» venue intolérable. Je vous envoie sous cachet volant,
» la lettre que je lui écris, jugez-là, et envoyez-la lui.
» Je repete envoyez-la lui; car, j'aime à penser que cet
» homme vous est inconnu, et je suis bien sûr, au moins,
» qu'il devroit l'être à tout homme de votre trempe. Mais
» l'histoire de mes malheurs m'a jeté entre ses mains,
» et il me faut encore user de ménagement avec cet homme
» vil, avide, bas et intriguant; c'est de la boue et de
» l'argent qu'il lui faut. Pour de l'argent, il a vendu son
» honneur et son ami. Pour de l'argent, il vendroit son
» ame, et il auroit raison; car, il troqueroit son fumier

présentans, étoit infiniment plus utile sous tous les rapports; mais que je croyois en même temps, que si l'Ordre de la Noblesse n'existoit pas en France, il vaudroit mille fois mieux y créer une Chambre des Pairs, par qui qu'elle fût composée, que d'y laisser une Assemblée unique. M. de Mirabeau me répondit; je ne lui répondis plus; cela étoit inutile.

Les instances furent les mêmes auprès de tous mes Collégues. Elles étoient superflues; la No-

---

» contre de l'or. A dieu, cher Comte, je suis malheu-
» reux, mais vous ne m'abandonnerez pas. J'en ai le gage
» dans les services que vous m'avez rendus. Vous ne les
» retirerez pas, car on s'attache au bien qu'on a fait.

Paris, rue Sainte-Anne, hôtel de Gènes, 28 Avril 1767.

Signé le Comte de MIRABEAU.

On me demandera pourquoi je n'ai pas publié cet lettres ? Par de très-bonnes raisons que l'on connoîtra lorsqu'on les verra imprimées; parce qu'au milieu de l'effervescence générale, elles eussent été inutiles; parce qu'enfin, il faut l'avouer, je me sentois trop humilié d'être loué pat un homme si vil, et devenu si coupable. Mais j'ai surmonté ce sentiment, pour apprendre au Public, comment, en 1787, il savoit apprécier les Chefs de la révolution de 1789.

blesse avoit déjà senti qu'elle ne pouvoit, sans trahir tous ses devoirs, consentir à la création d'un Sénat ; et à tous les motifs qui la détermi-noient, se joignoit sans doute l'horreur que lui inspiroient ceux qui, pour y occuper des places, avoient trahi l'Ordre même où ils étoient nés. Aussi ce jour mémorable du 10 Septembre 1789, le Sénat fut rejeté à la presque unanimité des voix.

Quand le Décret fut rendu, quel fut celui de nous qui ne remarqua pas l'air consterné qui se répandit à l'instant sur la physionomie de ces hommes qu'une aveugle ambition avoit conduits à tant de crimes, et dont un moment venoit d'anéantir toutes les espérances. Eux-mêmes voyant l'impulsion générale de l'Assemblée, pour ne se pas démasquer, se virent contraints d'anéantir par leurs suffrages cette Chambre où ils avoient compté se réunir; et dupes alors dans tous les sens et sous tous les rapports, dès ce jour ils se virent contraints de servir nos ennemis sans les aimer, et d'achever avec eux la destruction de la Monarchie, sans espérer de s'élever sur ses ruines. Par un rafinement de cruauté, ces mêmes hommes qu'ils avoient si bien servi, exigèrent

un

un appel nominal pour jouir du plaisir de les entendre rejeter eux-mêmes, un Etablissement qui avoit été le but unique de toutes leurs démarches, et l'objet de tous leurs complots.

Ainsi, dès 1788 on avoit cherché à diviser la Noblesse pour la détruire. Dès 1789 on se servit des plus sages dispositions de ses mandats pour exciter au milieu de ses Représentans d'éternelles discordes. Dès 1788, des scélérats l'avoient rendue suspecte, et au Roi dont elle assuroit le Trône contre les fureurs populaires, et au Peuple qu'elle avoit préservé des attentats du Despotisme. Dès 1789, on avoit persuadé au Roi qu'il seroit plus puissant en abaissant cet Ordre intermédiaire contre lequel le Despotisme de ses Ministres avoit échoué en 1788, et au Peuple qu'il ne pourroit jouir d'une liberté sans limites que par la destruction d'un Ordre qui depuis quatorze siècles avoit été voué à la défense du Trône : De telle sorte que la position même de la Noblesse devint la source de sa ruine, entre les mains d'un Ministre le plus pervers de tous ceux qui ont jamais existé, qui ayant à conseiller un Roi vertueux, mais sans expérience, et qui parlant au plus corrompu de tous les Peuples de l'Europe, pré-

sentoit à l'un et à l'autre comme ennemi, un Ordre qui ne pouvoit subsister avec éclat, que par la permanence de la puissance Royale tempérée par les lois, et par le bonheur du Peuple.

L'Ordre de la Noblesse jeté à Versailles au millieu de ces écueils dont plusieurs lui étoient inconnus dans les premiers momens où furent assemblés les Etats-Généraux, se vît aussitôt désuni dans sa Chambre, par les motifs que j'ai déjà déduits; et bientôt après il vît ceux qui l'avoient perdu en trahissant ses intérêts, victimes eux-mêmes des perfides qui en les égarant, vouloient également leur ruine et la nôtre, et non comme ils l'avoient espéré, leur élévation personnelle sur notre ruine.

Ce fut en ces circonstances, sans doute, que le Roi ressentit bien cruellement, les suites déplorables de la fausse et traitreuse politique des Ministres des deux derniers règnes, qui pendant plus d'un siècle, ne s'étoient appliqués qu'à éteindre par tous les moyens possibles, cet esprit d'unité, à dissoudre cet ensemble qui formoit de l'Ordre de la Noblesse, un corps politique accoutumé à se réunir, à délibérer, à perpétuer dans son sein, un même esprit,

une même volonté, et à y conserver la tradition des mêmes principes.

L'Ordre de la Noblesse avoit éprouvé diverses vicissitudes, depuis le moment où élevant de concert avec la Nation, le Trône de Hugues Capet, elle se vît enfin devenue redoutable aux successeurs de ces mêmes Rois qu'elle avoit si vaillamment défendus. Forte d'abord par son ensemble, toujours redoutable par sa valeur, bientôt naquît dans son sein cette institution fertile en prodiges, qui y devint le berceau des plus héroïques vertus. L'enthousiasme de la vertu y fût constamment uni à l'amour de la gloire. La Chevalerie devint un culte; l'honneur étoit sa Divinité, la gloire sa récompense; et le mépris des dangers, la probité, la clémence et la fidélité, les seuls moyens de l'obtenir.

Cette excellente Institution devoit affermir l'Ordre de la Noblesse, sur des bases inébranlables. Elle ajoutoit à son illustration, un moyen de la perpétuer. Elle cimentoit par d'indestructibles liens, l'union nécessaire à un Ordre politique, qui ne peut exister d'une manière utile à la Monarchie, qu'en conservant un même esprit et un accord de senti-

ment et de conduite, qui puisse dans tous les temps opposer un frein à la licene populaire et au despotisme.

Cette sublime Institution qui créoit des Héros, devint bientôt un objet de crainte. Il faut une ame forte et élevée, pour découvrir tout ce que de pareils établissemens ont d'utile. Sans doute ils inspirent la haine de la tyrannie, et avec le mépris de la tyrannie, le mépris des Tyrans. La Loi seule peut faire courber sous son joug salutaire ces têtes fières et souvent indociles, et ces grands courages se plient malaisément à reconnoître la sainte volonté des Lois dans les caprices d'un Ministre : mais cette même roideur de principes, cette même élévation d'ame qui faisoit frémir nos Preux au seul aspect de ce qui portoit l'empreinte de la bassesse, les rendoient invincibles à la guerre, fidèles à leur Roi, et toujours prêts à mourir pour la religion, l'honneur, le Roi et la Patrie. C'étoit donc la plus belle Institution qu'ayent jamais créé les hommes, que celle qui faisoit de la crainte du blâme le plus effroyable des châtimens ; du bonheur d'être estimé, la plus haute des récompenses, qui faisoit tout faire au seul nom de l'honneur, qui donnoit la soif des périls en prononçant le mot de gloire. C'étoit la plus su-

blime des Institutions, que celle qui établissoit ses bases sur l'imagination et dans le cœur des hommes, et qui n'ayant d'autre trésor à donner que l'honneur et la gloire, ne pouvoit être puissante qu'en portant dans ses prosélites cet amour de l'honneur au plus haut dégré d'enthousiasme où il soit permis à des mortels d'atteindre.

Des Ministres au-dessous de leur place, des Rois élevés au sein de la mollesse, redoutèrent bientôt ces instrumens terribles que le Ciel avoit formé pour leur défense, mais qu'une main habile pouvoit seule manier. Néanmoins nos Rois se sentirent toujours faits pour commander à de pareils hommes. Tous ceux que leur éducation ou les circonstances mirent à même de se placer à la tête de la Noblesse, surent bientôt raviver ces sentimens qui avoient animé nos Ancêtres, et qui ne pouvoient s'éteindre. Aucun de nos Rois ne sût mieux les rappeler que le grand Henri. C'est que ce grand homme en avoit tous les principes dans le cœur. Il eût créé l'honneur et la Chevalerie, s'il ne fût né dans leur sein et environné de leurs trophées : mais avant lui la Chevalerie avoit cessé d'exister dans toute sa force.

La sombre politique avoit laissé se dénaturer ces brillantes Institutions; et par ce que produisirent ses seuls souvenirs sans cesse rappelés par Henri IV, on peut juger de ce qu'elle eût fait, si elle eût existé dans toute son énergie. Avec ce grand homme périt, non pas l'honneur Français, il est immortel, et devoit lui survivre pour relever le Trône de ses enfans; mais avec lui périrent ces restes précieux, ces débris d'antiques institutions, traditions et héritages de nos pères qui formoient par la force de l'habitude et des mœurs, un même esprit dans la Noblesse française, et y conservoient l'unité, lors même que les Lois qui l'avoient jadis créé n'existoient plus.

Déjà et bien des siècles avant la mort d'Henri IV, s'étoient glissés dans l'Ordre de la Noblesse des sentimens dangereux, à la place de ces principes élevés qui fesoient que tous les Nobles participoient à la gloire de leur Ordre, et que la gloire des individus étoit la propriété de tous. Lorsque les principes de la Chevalerie s'affoiblirent, les sentimens individuels prirent plus de force, et en se détachant davantage de son Ordre, chaque Noble songea à y devenir personnellement grand,

personnellement puissant. C'étoit adopter une fausse route pour parvenir à la gloire, mais quand elle est devenue un besoin, il est pardonnable de s'égarer à sa poursuite.

Aussitôt que les Nobles isolèrent leur grandeur personnelle de celle de leur Ordre, dès qu'ils voulurent devenir personnellement puissans, le même chemin ne conduisit plus aux mêmes honneurs. L'ambition ouvrît une autre route, et ce fût en se rendant redoutable aux distributeurs des grâces qu'on parvint à leur en arracher. Dès lors il y eût des Nobles très-puissans, mais l'Ordre entier de la Noblesse, avoit cessé de l'être. Cette division qui s'établissoit dans son sein, servit sans doute les vues de ceux qui redoutoient l'influence politique d'un Ordre intermédiaire entre le peuple et le Trône, défenseur né de l'un et de l'autre, et qui éloigne de l'un les fureurs de la licence, et de l'autre les attentats de la tyrannie.

Quand le Grand Henri ne fût plus, on ne sentit plus en France cette main ferme et habile qui y avoit tout contenu. Alors aussi, cessa de briller ce Panache éclatant qui nous avoit tous réunis au-tour de lui, et qui sur cette tête triomphante et chérie, étoit le dernier étendart

de la Chevalerie française. Sous une Régence foible, ces grands courages qu'avoit formé le grand Roi ; et dont il étoit à la fois le modèle et le modérateur, ne trouvèrent plus de maître, et n'apperçurent plus de Rivaux. Alors se fit éprouver tout ce qu'avoient de redoutable ces sentimens de grandeur individuelle qui s'attachant exclusivement à un seul, n'étoient plus contenus et dirigés par l'influence de l'Ordre auquel appartenoient les individus.

L'Ordre de la Noblesse animé d'un même esprit, auroit toujours conservé sa place politique ; mais des individus isolés, sortirent bientôt de celle que la Loi leur avoit prescrite, et pour devenir puissant, se rendirent souvent redoutables.

Alors parût Richelieu, il apperçût le danger, il n'en connût pas le remède. Il crut tout retablir en rendant le Roi tout-puissant par sa force, ses faveurs et ses trésors. Il crut tout faire en rendant le Trône l'unique source de tous les pouvoirs et de toutes les grâces, en achevant d'établir son Empire sur l'abaissement des Nobles trop élevés, et sur la nullité de l'Ordre de la Noblesse. C'étoit tuer un malade pour le guérir ; c'étoit paraliser l'Etat pour

lui rendre sa tranquillité; il n'eut que trop de succès, et maintenant nous expions toutes ses fautes. Au moment que l'or devint l'unique récompense de l'honneur, le véritable honneur n'exista plus. Il n'eût d'autre sanctuaire, que dans le cœur de ces Nobles dédaignés, qui éloignés de la Cour, savoient la servir sans la connoître, et mériter ses récompenses sans les obtenir.

Richelieu ne put opérer de si grands changemens, sans éprouver de grandes résistances. La hauteur de son indomptable courage en triompha; mais ce douloureux triomphe fut la ruine de sa Patrie, parce que la terreur de ces obstacles, qu'il avoit anéantis, devint l'héritage de ses successeurs. Ils s'appliquèrent, sans relâche, à désunir l'Ordre de la Noblesse; mais si la politique le divisoit, la gloire encore le rallia au-tour de Louis XIV. Ce Roi, imbu des principes de Richelieu, eut le tort de ne pas recréer ce qu'il avoit détruit; il eut le tort de ne pas relever l'influence politique de l'Ordre entier de la Noblesse, en même-temps qu'il en eût contenu chaque membre dans la fidélité et la soumission qu'il lui devoit. Sans doute Louis XIV eut des torts avec l'Ordre de la No-

blesse ; ses torts furent ceux de ses Instituteurs. Il avoit été élevé dans de faux principes ; mais il étoit fait pour se conduire par des motifs plus élevés. Le Roi, qui, prêt à devenir la victime de ses ennemis, ne trouva d'autre ressource que de rallier sa Noblesse, et de périr avec elle, expia, envers elle, par ce seul trait, toutes les erreurs de son éducation.

Depuis lui, on s'est appliqué, avec un art vraiment infernal, à fomenter à la fois deux causes de destruction dans l'Ordre de la Noblesee ; la première, en établissant ce préjugé funeste, qu'un Noble, hors de la Cour, ne pouvoit acquérir aucune influence, aucune considération ; la seconde, en proscrivant toute espèce d'Institution qui, en réunissant la Noblesse, auroit conservé, dans cet Ordre, un esprit d'ensemble, et une sorte d'influence politique.

C'est à cette époque qu'est né l'éloignement de la Noblesse des provinces, pour la Noblesse vivant à la Cour. C'est ainsi que s'est opéré l'affoiblissement de la puissance politique de l'Ordre de la Noblesse ; de telle sorte qu'il existoit bien encore une Noblesse en France ; mais cette Noblesse n'avoit plus ni une même

volonté, ni un même esprit, et elle nourrissoit dans son sein, des semences de haine et de désunion. Ce fut dans cet état qu'elle vit s'écouler le Règne de Louis XV.

Ce fut sous ce Règne aussi que nâquit cette Secte, ennemie de tous les Trônes, de toutes les Religions, de toutes les Puissances; cette Secte qui se vante d'appartenir à l'ancienne Philosophie, et qui n'est que le produit de tous les vices, mis en fermentation par la plus vile des passions, la soif de l'argent. La Philosophie du dix-huitième siècle s'est formée sous le Règne de Louis XV. La PHILOSOPHIE!.. C'est en effet le nom qu'avoit usurpé cette Assemblée d'hommes bas et lâches, avides et flatteurs, qui, sous ce nom révéré, avoient établi, au milieu d'eux, le repaire de tous les crimes dont ils étoient les Apôtres. Cette Secte s'est appliquée à fomenter le mal qu'avoit fait la politique; celle-ci avoit paralysé la Noblesse, celle-là s'appliqua à la corrompre. La politique avoit cherché à l'annuller, la Philosophie s'appliqua à la rendre méprisable; en la privant de sa Religion, elle enlevoit aux Autels ses plus zélés défenseurs; en lui représentant sa Religion comme un préjugé, elle se préparoit à lui

prouver que l'honneur en étoit un autre, jusqu'à ce qu'enfin venue à bout de ses desseins, ses Disciples, réunis sous le nom d'Assemblée Nationale, osassent proscrire de leur vocabulaire le mot même de l'honneur. --- C'étoit le dernier hommage que devoient lui rendre de pareils scélérats. Quand les impies, couverts d'opprobre, pénétrent dans le Temple, pour briser, sous ses yeux, les Autels et le Trône, le dernier hommage qu'ils lui devoient, c'étoit de voiler sa Statue.

Ainsi, sous la fin du dernier Règne, se réunirent deux sortes d'hommes ennemis de la Noblesse, les Politiques et les Philosophes. Ces derniers préparoient les cœurs au crime, et les premiers lui en applanissoient les chemins.

Ce fut sous de pareils auspices que Louis XVI monta sur le Trône; il y portoit l'amour de la Justice, le mépris du faste, une sévérité de mœurs et de conduite inaltérable, de la bonté, l'amour de son Peuple, le désir de le rendre heureux. En d'autres siècles, il eût fait le bonheur de la France; mais le temps de ses prospérités étoit écoulé, et il vit son Empire se dissoudre, parce qu'au milieu d'une Nation corrompue, il avoit seul conservé toutes

les vertus d'un siècle plus pur et plus heureux. Ses Ministres, égarés par la plus funeste et la plus coupable erreur, osèrent abuser de sa vertu pour préparer sa chûte. Dès les premiers momens de son Règne, on l'engagea, par de misérables prétextes d'économie, à éloigner de lui ces Corps de Noblesse qui entouroient le Trône, seuls et uniques débris de tant d'antiques Institutions qu'ils avoient remplacé, et qui servoient à entretenir une sorte d'esprit public dans la Noblesse, ou au moins à y perpétuer cette idée consolante : *Qu'elle pouvoit encore défendre le Trône contre les Factieux.*

On vit successivement licencier toute la Maison Militaire du Roi ; on vit renvoyer dans leurs Provinces cette foule de Nobles, qui en sortoient chaque année pour s'approcher du Monarque, le garder, le défendre et vivre de ses bienfaits. Ces Nobles, de retour dans leurs foyers, y rappelloient l'amour du au Roi; parloient de lui, de ses vertus, de sa bonté, et apprenoient à leurs concitoyens à l'aimer. On jugea cette Institution dangereuse pour l'exécution des projets, qui avoient pour but de renverser le Trône, et ils furent licenciés. C'est ainsi que, depuis plusieurs siècles, tout

se préparoit, à l'envi, pour opérer la ruine du Trône, et rendre possible la captivité du Monarque.

C'est à dessein que je mets le mot *captivité*. Auroit-elle été possible si le Roi eut été entouré de la Maison de son Ayeul ? Non, sans doute ; qu'on en juge par la conduite héroïque de ses Gardes-du-Corps, par leur fidélité, regardée comme tellement inébranlable, qu'enfin ils ont obtenu l'honneur signalé d'être licenciés par l'Assemblée Natinoale, parce qu'enfin leur existence étoit incompatible avec l'avilissement du Trône et la captivité du Roi. C'est au milieu de ce concours de circonstances que furent convoqués les Etats-Généraux. Le Roi rappelloit pour sauver la France, les antiques Institutions qui l'avoient formée ; mais ces Institutions n'avoient fait sa force que, parce que chacun des Ordres de l'Empire étoit animé du même esprit politique qui avoit existé dans les temps où la Constitution étoit dans sa vigueur. Lorsque la Constitution Française nous a été rendue par Louis XVI, les Ordres qui la composoient n'étoient plus les mêmes, et j'ai écrit comment on étoit parvenu enfin à les diviser pour les anéantir.

Tous ces détails sur notre antique Histoire et nos malheurs présens, étoient nécessaires pour que l'Ordre de la Noblesse sut enfin pourquoi, lorsque ses Représentans se furent réunis forcément au Tiers-Etat ; lorsque le 4 Août, on l'eut dépouillée de ses propriétés, il fut impossible d'élever aussitôt une résistance unanime dans la Noblesse, capable de réprimer les Factieux, et de soutenir le Trône. Une résistance unanime suppose un accord parfait, un même esprit public, les mêmes vues, une grande facilité à se réunir et à se mettre en activité. Tout cela n'existoit plus dans la Noblesse, et c'est ce que que j'ai dû lui prouver. Toutefois, le malheur qui abât et détruit les hommes vulgaires, devoit être, pour la Noblesse Française, le moyen de la régénérer. C'est l'adversité qui l'a raliée enfin aux mêmes principes ; ce sera elle qui lui redonnera, avec ses antiques vertus, son antique et première existence.

On connoît maintenant les motifs et les moyens employés pour préparer sa ruine et celle de l'Empire, et comment, depuis plus de deux siècles, on s'y étoit pris pour la mettre dans l'impuissance de défendre le Trône, et de

se défendre elle-même ; mais ce qui s'est passé à l'Assemblée Nationale, depuis le 6 Octobre 1789, a présenté un phénomène qui, à plusieurs personnes, paroît encore inexplicable, et dont cependant l'explication est très-facile.

En effet, on a vu ces mêmes Nobles si cruellement déjoués par les Chefs des Factieux, le 10 Septembre 1789, déçûs depuis de l'espoir de former une Chambre des Pairs, s'attacher cependant, avec rage, à ce même parti dont ils avoient été les dupes, en devenir les Seïdes, et montrer plus de fureur pour la destruction totale de la Noblesse, que n'en témoignoient les Chefs des Factieux eux-mêmes. Ce prodige n'a pu étonner que ceux qui ne connoissent pas la pente rapide qui, de la première bassesse, conduit inévitablement à l'infamie, et du premier crime, aux plus noirs forfaits.

S'il est des crimes inexpiables aux yeux de la Justice humaine, aux yeux de l'honneur, il est des taches indélébiles ; et quand on appartient à un Ordre, qui n'existe que par lui et pour lui, à un Ordre dont les individus sont, à la fois, ses sujets et ses organes ; quand on est né dans un Ordre, dont l'o-

pinion

pinion est un Arrêt contre lequel on ne réclame pas, et qui fixe, sur ceux qui la composent, la gloire ou l'infamie; dès qu'on l'a trahi une seule fois, il ne reste plus d'autre parti à prendre que de l'anéantir, ou de s'anéantir soi-même. Alors on préfère son existence à celle de son Ordre, dès qu'on en est devenu l'opprobre; ce choix-là est fort naturel. Ce qui a fait vouloir, à tout prix, la réunion de la Noblesse à ses ennemis, est le même motif qui a fait proscrire les Parlemens aux Régicides du 6 Octobre (8). Les uns ont craint un Arrêt d'infamie, si la Noblesse réunie

---

(8) Je sais que le souvenir de cette horrible journée, sans cesse rappelée dans tous mes écrits, déplaît infiniment à ceux qui furent les auteurs et les complices des attentats dont elle fut souillée. Ils ont exprimé leurs sentimens à cet égard, par l'organe de leurs folliculaires. Je n'ai jamais prétendu composer des Écrits qui leur fussent agréables, et je m'applaudis que la réminiscence de leurs crimes, ait déjà commencé leur supplice: Je leur déclare que je n'écrirai jamais aucun ouvrage sur quelque sujet que ce puisse être, sans rappeller les forfaits du 6 Octobre, et le forfait, plus effrayant peut-être, de leur impunité, jusqu'à ce que j'aie vu ces scélérats traînés sur l'échaffaud, pour prouver à l'Univers, que la Justiee, armée de son glaive, est enfin redescendue sur la Terre.

prononçoit jamais son opinion ; les autres, un Arrêt de mort, si le Temple de la Justice réunissoit encore ses légitimes Ministres. De cette réunion de sentimens et de terreurs, sont nés les Decrets du 3 Novembre 1789, et celui du 19 Juin 1790. Par l'un, on crut anéantir l'honneur ; par l'autre, briser le glaive des Loit.

Par une suite inévitable de la frénésie qu'inspire le crime, les ennemis de la Noblesse s'imaginèrent, qu'en effaçant, par un Décret, les armoiries des Nobles, en leur enlevant leurs titres, en les dépouillant même du nom de leurs Pères, ils détruiroient en effet la Noblesse : certes, quand elle ne consiste plus que dans ces signes extérieurs qui la décorent, c'est qu'elle a déjà cessé d'exister dans tous les cœurs. Ceux qui, les premiers, permirent qu'on ajoutât à leurs noms quelques titres de gloire, se gardèrent bien de les envisager comme constituant leurs vrais Titres de Noblesse : ils les regardèrent comme d'honorables souvenirs, et les reçurent comme des moyens d'accroître l'émulation de leurs Descendans.

Les vrais Titres d'un Ordre de Noblesse, dans

les Empires où elle constitue une partie intégrante de l'Etat, reposent dans le cœur des individus qui le composent. C'est la tradition des Loïs de l'honneur, et la fidélité à les maintenir et à les défendre, qui est le Titre primordial de la Noblesse. C'est le souvenir de ce qu'elle fut et de ce qu'elle doit toujours être, qui assure sa perpétuité; c'est le dépôt des actions de ses Ancêtres qui forme ses vrais trésors; c'est la résolution unanime de soutenir la Constitution, dont elle reçut l'existence, ou de périr sous ses débris, qui est le gage précieux de son indestructibilité. La dépouiller de ses Armes et de ses Titres d'honneur, c'est l'inviter à les mériter de nouveau; lui ravir l'existence qu'elle reçut de ses Pères, c'est l'obliger à la reconquérir.

Il peut exister des Gouvernemens où la Noblesse n'a point d'influence; mais il ne peut exister de Monarchie sans elle; et c'est de là que sont nés ses premiers devoirs et ses premiers sermens. Vivre à côté du Trône, ou périr avec son Roi, voilà ses Titres de Noblesse. Ses prérogatives sont sacrées, car elles sont des devoirs.

Les Factieux ont méconnu ces grandes vérités;

mais il n'en est pas moins constant que c'est pour n'avoir plus de Juges sur la terre, que les gentilshommes, ennemis de la Noblesse, ont voulu l'anéantir. A ce premier motif, s'en sont bientôt réunis d'autres. La dilapidation des finances, le Trésor des biens du Clergé, remis dans les mains des Conspirés, sont bientôt devenus des moyens de payer le crime, et d'enrichir les Criminels. A mesure que le brigandage s'est accru, les crimes sont devenus plus nécessaires, pour accroître la fureur du Peuple, éloigner ses regards de l'Assemblée, qui détruisoit la France, et le porter à détruire tout Gouvernement où les Lois reprendroient leur Empire ; car avec la résurrection des Lois, s'élevoient les échafauds. Dès que les Factieux eurent accumulé, dans leurs mains, les trésors de la Nation, ils n'eurent plus qu'une seule crainte et un seul désir. Leur crainte fut celle du supplice, et leur désir, celui de l'impunité. De coupables ambitions portèrent plus loin leurs vues ; l'espoir de dominer sur les débris de la Monarchie accrut, dans les uns, réunis sous le nom de *Jacobins*, l'ardeur de la détruire, par l'existence romanesque des Républiques confédérées; celui de la maîtriser, sous le nom d'un Roi,

toujours captif, excita dans le autres, connus sous le nom de *Ministériels*, ou *Monarchiens*, le désir de créer la Constitution bizare et absurde qu'ils ont enfin donnée à la France. Tels furent les sentimens divers qui attachèrent tous les Partis qui divisoient les Factieux entr'eux, à la destruction de la Noblesse, dont l'existence opposoit, à tous ces Partis, un obstacle insurmontable à l'exécution de chacun de leurs desseins. C'est, environnée de tant de crimes, que fut enfin décrétée la Constitution monstrueuse, présentée au Roi prisonnier, le 13 Septembre 1791, par ceux-là mêmes qui avoient conjuré sa mort le 6 Octobre 1789, décrété sa captivité, et la suspension de son autorité le 25 Juin 1791.

En même tems que se consommoit ce dernier forfait, la voix de l'honneur s'est fait entendre : au milieu des débris de l'Empire, a reparu tout à coup l'Ordre de la Noblesse française, et c'est au moment où la Monarchie sembloit se dissoudre, que se sont ralliés ses défenseurs. L'effroi qu'ils ont inspiré, a rappelé aussitôt tous les moyens employés jadis pour les désunir; et à l'instant ont été mises en usage pour achever la ruine complète de l'Ordre de la

Noblesse, ces mêmes intrigues qui depuis deux cents ans, en avoient amené la décadence.

Mais ces moyens qui pendant deux siècles avoient divisé l'Ordre de la Noblesse, et n'avoient opéré ce funeste effet, que parce que ses plaintes étoient fondées sur des motifs rééls. Ses mécontentemens avoient pour aliment perpétuel, l'existance d'abus intolérables. Aujourd'hui, c'est parce qu'elle les a proscrits, que ceux qui en jouissoient se sont isolés d'elle et sont devenus ses ennemis. Des hommes dont la bassesse avoit fait le mérite, et l'inportunité, le talent, ont frémi lorsque la voix de l'Ordre dans lequel ils étoient nés, a demandé le rétablissement d'une Constitution qui ouvroit aux talens une carrière digne d'eux, et que les grâces du Roi honorassent ses Serviteurs, et ne fussent plus la proye de ses valets.

Les malheurs qui accablent la France ont produit au moins ce salutaire effet, qu'ils ont épuré tous les Ordres de l'Etat, et fait connoître à jamais les hommes irréprochables et les pervers, les sujets fidelles et les traîtres, les hommes corrompus et les hommes incorruptibles. C'est une grande épreuve, sans doute, que celle que nous subissons! ce sont de ces

crises effroyables où la mort seule semble être le terme des douleurs, mais qui de loin préparent au malade un tempérament robuste et affermi par les souffrances.

L'Histoire nous avoit appris que de longues prospérités amènent de grands abus, et une corruption de principes et de sentimens, qui sont au Corps politique ce que la gangrène est au corps humain. De l'excès de nos vices, n'ait toujours l'origine de nos malheurs; et c'est enfin quand ils se développent avec toute leur énergie, que leurs attentats abiment les Empires, ou les régénèrent. Qui peut sans frémir, songer à l'état de dépravation où nous étions parvenus? il sembloit que ce siècle eût atteint à un genre de corruption inconnu encore à l'Univers. Cette objection inouie, cet oubli de tout principe, ce mépris de tout sentiment honnête, cette stupide fureur qui employoit toutes ses forces à déprimer toute idée de vertu, à trouver à la vertu même dont l'Histoire nous laissoit les témoignages, des motifs ridicules ou abjects, cette lâcheté de conduite réunie à l'audace des projets qui cachoit sous l'atitude des esclaves, tous les crimes des Catilina, cette haine effrénée de

toute Religion, de tout Gouvernement; cette basse avidité de l'argent, tous ces vices enfin, honteux, infames, dégoutans, que ne voiloit aucune vertu, étoient les livrées de ce qu'on nommoit parmi nous, *la nouvelle Philosophie.* Cette funeste maladie qui depuis un siècle corrompoit la France, a amené enfin la révolution qui devoit nous découvrir la source de nos maux; mais elle en a aussi indiqué le remède. La Philosophie, pour inspirer l'horreur, n'a eu qu'à se montrer, et pour prouver que sa doctrine ne convenoit qu'à des Scélérats, il n'a fallu que débarrasser ses disciples du frein des Lois, et les laisser faire. --- En songeant à l'astuce de ces lâches, à l'art infernal avec lequel ils corrompoient la jeunesse, à leurs détestables succès, à cet excès d'impudence qui bravant la conscience de l'Univers accordoit les honneurs de l'Apothéose, au plus impie, au plus corrompu des hommes, à un Voltaire!... qui élevoit des trophées à un Mirabeau, à ce monstre couvert de forfaits et d'infamie, qui dans aucun autre siècle n'auroit évité l'échaffaut, et qui étoit regardé par ceux-là même dont les Décrets le divinisoient comme le plus excécrable des mortels!..... en songeant

à cet excès de corruption, sans doute, il nous falloit un grand fléau pour nous donner une grande leçon. Elle sera utile à la Noblesse au Clergé, au Peuple, et son utilité générale est la meilleure preuve de sa nécessité.

La leçon es sévère; mais les scélérats dont la prospérité est un scandale si désolant pour la vertu, ne pourront pas long-tems jouir du fruit de leurs succès. Le Ciel emploie pour épurer les Sociétés politiques, les moyens effrayans avec lesquels il conserve l'Univers. Les tempêtes sont le moyen conservateur qui par un mouvement utile, entretienent la vie et la salubrité. Quand la main de Dieu déchaîne les vents et soulève les flots, l'image de la destruction règne sur la vaste étendue des mers. Dans ces convultions terribles, la vase de l'Océan couvre sa surface; mais ses agitations en maintiennent la pureté, et les vases de l'Océan ne souillent un moment ses flots, que pour s'anéantir dans ses abîmes.

Les orages politiques qu'éprouvent les Citoyêns, et laissent au crime et à l'honneur leurs vrais Prosélites, ont rallié l'Ordre de la Noblesse, et ceux qu'un même sentiment a réunis, ne doivent plus être divisés par d'anciennes haînes:

mais l'impression du mal qu'elles ont produit, se ranime encore par le souvenir du passé, et par l'effroi de l'avenir. Ceux qui se dévouent à mourir pour leur Religion et pour leur Roi, veulent au moins, que leur mort serve à la Patrie. Il faut en convenir : il seroit cruel de faire tant de sacrifices, s'ils ne devoient aboutir qu'à ressusciter les mêmes abus; il séroit cruel que cette Noblesse des Provinces s'éloignât de ses foyers et les laissât à la merci des Brigands, pour venir cimenter de son sang ces mêmes abus qui l'ont conduite au bords de sa ruine. Lorsque Curtius se dévouant pour Rome, couroit se précipiter dans un gouffre de flammes, sans doute il prétendoit mourir pour sa Patrie, mais pour sa Patrie vertueuse, et il ne prévoyoit ni la fureur de Séjan, ni l'existence des affranchis de César. Si ces idées sont justes, les craintes qu'elles inspirent ne sont pas légitimes : en les fomentant davantage, on tomberoit dans le dernier piége que nous ont dressé les Factieux. En effet, quel est en ce moment leur unique espoir, quelles sont leurs dernières ressources?

Aujourd'hui que tous les travaux de ces hommes si habiles à tout détruire, si ineptes

à édifier, n'ont abouti qu'à former une Constitution qui s'écroule de toute parts, avant même qu'on en ait posé le faîte; aujourd'hui que les travaux de trois années n'ont abouti qu'à piller les trésors de l'Etat, à se partager entre une troupe de Conjurés, les propriétés de l'Eglise, à tripler les impôts en détruisant tous les moyens de les payer, à remplir les mains du Peuple d'un papier décrié, produit et gage inutile du plus honteux sacrilège; aujourd'hui enfin qu'a été publiée une Constitution telle, qu'en supposant que tous les Français devenus également féroces, également stupides, consentissent à s'y soumettre, elle s'écrouleroit encore sur la tête de ses esclaves, que doivent désirer les Factieux? Un nouveau moyen de prolonger l'ivresse du Peuple et de le pousser dans de nouveaux excès de rage, à tout détruire et à tout bouleverser. Mais ce délire seroit inutile, si l'union régnoit parmi les Défenseurs de la Patrie; car de leur union naîtroit une force invincible; jamais ils ne doutèrent de leur courage. Il falloit donc dissoudre les liens qui les unissoient, en les brisant par la discorde.

Tel fut aussi leur projet; tel il étoit, lors

même que l'Europe entière se taisoit à l'aspect de leurs forfaits. Tel il étoit dès le 6 octobre 1789, lorsque les Factieux sentirent qu'après les crimes inexpiables qu'ils venoient de commettre, les Princes réunis à Turin, seuls, dénués de secours, mais forts par leur courage et la justice de leur cause, deviendroient, un jour, les Restaurateurs du Trône, et les vengeurs de l'Etat. On cherchoit à les rendre suspects l'un à l'autre, et l'impossibilité d'y réussir augmentant sans cesse la crainte et le désespoir des Factieux, tous leurs efforts eurent dès lors pour objet, de propager dans tous les Empires, les principes empoisonnés qui dévastoient la France. Leur conduite fut un hommage que, malgré eux, ils rendirent à la Justice. Ils sentirent qu'ils ne pourroient exister avec sûreté, que lorsque le crime couvriroit la terre, et tous leurs moyens furent employés à cette propagation. Ausitôt que la Noblesse s'éloignant de ses foyers vint se rallier autour des Fréres du Roi, aussitôt s'introduisirent dans son sein des Emissaires des Factieux qui, avec autant de lâcheté que de constance, n'ont jamais cessé d'agiter au milieu d'elle, les serpens de la discorde. Se prévalant de la haîne que

lui avoient inspiré les Courtisans, ils n'ont cessé de la menacer de leur résurection; mais les craintes qu'ils veulent lui inspirer sur leur existence a venir, sont des fantômes; et il seroit d'autant plus dangereux à la Noblesse, d'épuiser ses forces à les combattre, que son opinion seule suffit pour les dissiper. C'est ce que je dois lui prouver, afin qu'éloignant de son sein, ces Moniteurs perfides, ennemis cachés de sa gloire, elle rende leur châtiment si prompt et si éclatant, qu'elle en impose aux Factieux qu'elle fait trembler, et dont le seul espoir est de la détruire en la désunissant.

Je dis donc que les abus qui avoient créé dans l'Ordre de la Noblesse cette scission scandaleuse et destructive qu'on nommoit *Noblesse de Cours*, ne peut plus exister, et n'exisra plus, quand même on voudroit lui redonner l'existence.

Lorsqu'un Corps politique craint le retour d'un abus qu'il veut proscrire, il doit examiner deux choses. Quelle fut l'origine de cet abus? quel est l'intérêt de celui qui avoit introduit cet abus? S'il trouve que la source de cet abus est tarie; qu'il dépend de lui d'en effacer jus-

qu'aux vestiges; et qu'il ajoute à cette certitude, celle que l'intérêt de celui qui avoit toléré cet abus, est très-certainement de s'unir à lui pour l'extirper; alors sûr de la destruction, de la cause et de la cessation du moyen, un Corps politique cesse de redouter un danger qui n'existe pas, et réunit toutes ses forces contre ce seul danger réél; telle est la position de l'Ordre de la Noblesse.....

Désirer, dans l'Ordre politique des Empires, un tel état de choses, qu'il en résulte la perfection, est l'une des plus dangereuses chimères. Ce fnt toujours l'un des moyens dont se servirent les Novateurs, pour pousser le Peuple à ladestruction de l'Ordre établi, et à l'anarchie. Il est un sentiment incommensurable, et indestructible, c'est l'espérance. Dans le Peuple, ce sentiment reste toujours uni à l'ignorance. Accoutumé à un état tranquille, le Peuple ignore les dangers qui menacent les Empires, lorsque brisant la Table des Loix, il met ses caprices à la place de ses anciens usages, et la violence à la place de la raison. Pour engager le Peuple à détruire ses anciennes institutions, les Philosophes de ce siècle n'ont jamais cessé de lui présenter les illusions chimériques

d'un état de choses impraticable. Appuyés sur ces deux mobiles, l'ignorance et l'espérance, ils ont fait la Révolution. Maintenant que cette absurde Constitution, dont l'attente a fait commettre tant de forfaits, est enfin publiée; les *Monarchiens* qui l'ont créée, s'épuisent en vaines intrigues pour la soutenir : ils ne peuvent y réussir; c'est l'effet, bien naturel, d'une cause indestructible. Le Peuple possède cette Constitution qu'il attendoit; et ce monstre d'absurdité a détruit son ignorance et ses espérances. Maintenant, en vertu du même principe, les armes des *Monarchiens* sont passées à leurs adversaires, aux Républicains ou Jacobites. Ceux-ci promettent le bonheur au Peuple dans une Démocratie : ils doivent triompher à leur tour, jusqu'à ce qu'ils soient détruits par l'expérience; car c'est elle qui ferme le cercle des illusions humaines; et quand les Peuples, ainsi que les Individus l'ont parcouru, ils reviennent aux regrets et à la sagesse.

Mais cette sagesse, fruit de longs malheurs pour les Peuples, doit être celui de la réflexion pour l'Ordre de la Noblesse; et c'est en ne voulant que ce qui est praticable, qu'elle redonnera à notre antique Constitution, toute la so-

lidité qu'elle peut avoir. Vouloir que désormais les Rois n'aient plus de Courtisans, où que les Courtisans n'obtiennent jamais les faveurs des Rois, c'est vouloir que les Rois cessent d'être des hommes, ou que des hommes cessent de les approcher. Une grande masse de richesses, d'honneurs et de grâces, doit soutenir et embellir le Trône. C'est à ses pieds que doivent venir, expirer et s'éteindre toutes les ambitions coupables. Le Trône est un écueil élevé par la Loi contre les Usurpateurs et les Factieux; mais aussi c'est à ses pieds que l'ambition des Citoyens doit trouver l'émulation et l'espérance. Entourés de tout ce qui flatte l'imagination des hommes, les Rois doivent être sans cesse environnés d'une foule importune d'infatigables demandeurs. Leurs choix se ressentent de leur caractère. Ils annoncent leurs vertus ou leurs foiblesses.

Mais quelle est la différence qui existe entre un Etat Despotique et une Monarchie bien constituée ? C'est que, dans un état Despotique, l'aveugle faveur du Maître donne, à la fois, l'illustration et le pouvoir; dans les Monarchies, la seule faveur du Prince ne doit donner ni l'un ni l'autre, si elle ne vient se placer sur celui

qui

qui les avoit déjà mérités dans l'opinion publique. Pourquoi cela ? Parce que, dans les Pays despotiques, la volonté d'un seul y crée la Loi, y maîtrise l'opinion ; au lieu que dans des Monarchies, la Constitution y établit un ordre de choses, qui forme l'opinion publique ; et cette opinion, quand elle est constante et éclairée, domine le Trône et forme la Loi.

Tels devoient être les effets de notre excellente Constitution ; excellente sous tous les rapports, formée par le caractère National et par l'expérience, et tellement adaptée au Peuple Français, qu'il n'existera jamais quoi qu'il fasse, que par elle et avec elle (9).

---

(9) Il est un prix réservé à ceux qui se dévouent à la défense de la vérité. C'est de voir leurs principes défendus par ces hommes dont le suffrage est une autorité. J'ai senti toute la valeur de cette récompense, en lisant l'ouvrage de M. Burcke, sur la Révolution Française. Son opinion sur l'excellence de notre antique Constitution, est développée dans cet écrit, page *66*, avec autant de sagacité que d'éloquence, et ce beau morceau n'est cependant qu'un des traits de ce sublime ouvrage. Un homme de cette trempe, n'appartient pas seulement à sa Patrie, il appartient à l'Univers. C'est ce homme cependant, que ces vils Factieux ont osé traiter pu-

Une foule de Romanciers s'étant introduite dans le Temple de la Philosophie, y portèrent, avec des talens, la fureur de se faire connoître, et de se singulariser. Ennemis de l'étude, parce qu'ils crurent que leurs idées étoient le flambeau de Promethée, et leurs conceptions, des élans d'un genie inconnu à l'Univers, ils pensèrent que tout ce qui avoit mérité, jusqu'à ce jour, le respect des hommes, devoit devenir désormais l'objet de leurs mépris ; et, dans leur délire, ils attaquèrent, à la fois, et le Ciel et le Trône.

De nombreux Disciples s'asservirent à ces Maîtres nouveaux, et inondèrent la France de leurs coupables et extravagantes rêveries. Malgré les éloges qu'ils se prodiguoient mutuellement, le mépris public fut long-temps leur égide. L'ignorance du peuple devint enfin leur poignard, et ce fut avec cette arme, long-temps acérée, qu'ils assaillirent les Temples de l'Fternel et les Palais des Rois. Aucun de ces hommes n'a

---

bliquement d'insensé. Il manquoit ce trait à sa gloire. Ils n'auroient pas traité autrement Aristide et Phocion, ces misérables que Cromwel auroit méprisés, et dont Catilina lui-même auroit rougi d'être le Chef.

connu notre ancienne Constitution (10); aucun ne l'a étudiée, et afin de la détruire, ils se sont réunis pour assurer au peuple qu'il n'en existoit pas, et qu'il n'en avoit jamais existé. Ainsi, suivant eux, avoit paru avec tant de gloire pendant quatorze siècles, le Peuple Français, sans loi, sans Constitution; et ce problême inexplicable, dont la découverte étoit due à la Philosophie du dix-huitième siécle, aucun de ces Charlatans, ne nous l'a encore expliqué. C'est qu'il est inexpliquable: et je contracte l'engagement solennel de le prouver un jour, jusqu'à l'évidence, en traçant l'Histoire de notre Constitution. On y verra que l'expérience du passé nous assure encore son existence. Elle a traversé des époques plus dangereuses, et elle en a triomphé, parce qu'elle a ses bases dans le caractère National, que les siècles ne détruisent pas.

---

(10) J'en donnerai la preuve la plus péremptoire, en publiant, dans le Compte que je dois rendre à mes Commettans, toutes les lettres que m'ont écrit sur ce sujet, avant l'Assemblée des États-Généraux, lorsque parut mon premier ouvrage, la plupart de ces hommes, qui, depuis, ont imaginé la Constitution de 1791.

Née avec la Monarchie, et toujours perfectionnée par le temps, la Constitution Française avoit reparu depuis cinq cents ans dans toute sa force. Brillante et dans sa vigueur sous Charlemagne, elle fut environnée des nuages de l'ignorance sous ses successeurs. Anéantie par l'usurpation et la violence, sous les premiers Descendans de Hugues-Capet ; le malheur et la nécessité de vivifier l'Empire, la ressuscitèrent sous Philippe-le-Bel. C'est par elle que la France franchit, sans s'anéantir, les règnes malheureux du Roi Jean, et de Charles VI ; et qu'elle résista, sous la minorité de Charles VIII, et la Régence d'une femme de vingt ans, à ces deux fléaux qui devoient la détruire après le Règne terrible de Louis XI ; oubliée pendant la prospérité, mais toujours rappelée par le malheur, elle cessa de faire sentir son influence sous Louis XIII ; les nuages de l'ignorance l'avoient enveloppée dans le onzième siècle ; ceux de la corruption semblèrent l'avoir anéantie pendant les deux derniers. Le malheur et les vertus de Louis XVI nous l'avoient rendue en 1789 ; elle eût encore sauvé la France, si les maux, nés d'une corruption générale, pouvoient être autre-

ment guéris que par de grands châtimens; mais après avoir subi tous les malheurs de l'Anarchie, c'est encore à elle qu'il faudra se rallier ou périr.

Par cette indestructible Constitution, la Noblesse forme dans l'Etat un Ordre politique, une puissance intermédiaire, une seconde partie du tout dans la Monarchie. Or, dans le rétablissement de cette Constitution, l'Opinion de l'Ordre de la Noblesse deviendra bientôt, pour ses Membres, le premier besoin, le premier titre à l'opinion publique, le premier moyen de fixer sur eux les regards du Prince.

Un Roi peut, sans doute, pendant quelques momens, braver l'opinion publique, et affronter par des choix scandaleux, la conscience de la Nation; mais c'est à l'Ordre de la Noblesse, à user des moyens que la Constitution a remis en ses mains, pour rendre de pareils choix rares par leur inutilité. Quand il existe dans un Etat une bonne Constitution, et qu'elle y est en vigueur, son effet doit être de rendre le Roi nécessaire à la Nation, et l'opinion de la Nation, nécessaire au Roi. Dans un Etat ainsi constitué, il est impossible qu'un Ordre honore constamment de son estime, plusieurs de ses

Membres, et que le Roi place les récompenses de l'Etat sur d'autres hommes ; car la suite de cette discordance seroit que les honneurs accordés par le Prince, et ceux résultant de l'opinion publique se trouvant en contradiction, les grâces du Prince perdroient bientôt leur valeur : et pour la leur redonner, il faudroit qu'il reconquît l'opinion ; par conséquent, qu'il honorât de ses grâces ceux qu'il honore de son estime.

Dans tous les États où chaque partie intégrante de la Constitution est attentive à la conduite de ses Membres, et exerce sur elle-même cette police sévère qui est le plus terrible des Censeurs, il doit en résulter que les hommes honorés de la confiance publique, dans chaque Ordre, sont nécessairement désignés au Prince, comme ceux qu'il doit aussi honorer. S'il brave d'abord cette opinion, son intérêt le force bientôt à y recourir. Etrange et salutaire effet de notre sage Constitution, que la liberté du Prince, pure et entière, ne connoît de maître que l'opinion ; que libre de la braver, son intérêt l'y ramène sans cesse, et le force, pour conserver à ses faveurs l'éclat qui en fait la décoration, de les honorer par

le choix d'hommes, qui, décorés par le Prince, rendent par leur seule réputation, aux grâces qu'ils reçoivent de lui, plus de lustre qu'elles ne peuvent leur en donner à eux-mêmes : de telle sorte que, d'une part, les grâces du Roi dirigées par l'opinion publique, la fixent sur celui qui en est devenu l'objet, et que, d'autre part, celui-ci rend, à son tour, au Trône, par l'effet de ses seules vertus, cette force d'opinion et cet éclat qu'il a reçu de lui. Dans un Empire ainsi constitué, se tourmenter pour détruire l'existence des Courtisans, est une véritable démence ; il en existera toujours ; nos Pères en étoient bien convaincus ; mais employons toutes nos forces, à rétablir l'excellente Constitution qu'ils nous ont laissée, et son effet sera de rendre les Courtisans inutiles ou peu dangereux.

Les terreurs que nous ont laissées les siècles qui se sont écoulés nous agitent encore, et ce que l'on a vu, on craint toujours de le revoir. Mais nous devons nous rappeler que, les causes détruites, les effets s'anéantissent. Qu'est-ce qui a produit le fléau de l'influence des Courtisans? L'oubli de notre Constitution. Aussitôt que la Noblesse a cessé d'exercer ses droits constitu-

tionnels, elle n'a plus eu de moyen de faire, de son opinion, l'unique chemin aux honneurs; et alors se sont corrompues les faveurs du Prince, parce que souvent, elles décoroient des marques de l'honneur des hommes couverts des livrées de l'infamie.

Les grands Rois chérissent la Constitution d'un Empire qui leur donne l'unique moyen de connoître l'opinion publique et de la diriger. Les Tyrans l'abhorrent, parce qu'ils veulent que leurs opinions deviennent des Loix.

« Louis XI, dit Philippe de Commines, » (chap. 10,) abhorroit les gens élevés par » leur naissance, parce qu'ils lui sembloient » indépendans de lui; et il étoit naturelle» ment ami de gens de moyen état, parce que » leur dépendance les rendoit souples à sa » volonté. ». Ces sentimens, dans un Souverain, se perpétuent dans le Ministère, lors même que le Souverain a disparu. Ils y forment la politique et le secret des Cours. Bientôt par un effet désastreux, la crainte qu'inspirent les Ministres Tyrans, fait naître le désir de la résistance, et lorsque le mécontentement public, qui se seroit énoncé par de légitimes plaintes, si la Constitution eût été

en vigueur, n'a plus cette voie légitime de faire parvenir son opinion au Trône, il s'annonce par des révoltes coupables.

La terreur de ces révoltes devient bientôt l'arme des Ministres : c'est avec elle qu'ils abusent et épouvantent les Rois : ils imputen à la Constitution même, des crimes dont elle seule pouvoit les garantir. Si alors il se trouve que les rênes d'un Etat soient confiées à un homme d'un grand caractère, il employe toutes ses forces à rendre l'autorité d'un seul, si puissante, que tous les Ordres de l'Etat fléchissent devant lui, et que sa volonté seule fasse l'homme puissant et l'homme honoré. C'est ce que fit Richelieu ; mais ce grand homme sentit lui même, et l'étendue de sa faute, et l'impossibilité de la réparer. « Quand il eut avili les » Ordres de l'Etat, dit Montesquieu, (liv. V. » ch. II.) il eut recours pour le soutenir, aux » seules vertus du Prince ; à la place de cette » Constitution qu'il avoit détruite, il exige » du Prince, tant de vertus et de talens pour » la suppléer, qu'il n'y a qu'un Ange qui » puisse avoir tant d'attention, tant de fer- » meté, tant de connoissances, et qu'on peut » à peine se flater que d'ici à la dissolution

» des Monarchies, il puisse y avoir un Prince
» et des Ministres pareils ».

Par les impuissans efforts d'un homme de cette trempe, pour suppléer la Constitution qu'il avoit détruite, on pouvoit prévoir qu'elle reparoîtroit, lorsque le systême qu'il avoit établi, auroit atteint sa décrépitude. Il eut sous Richelieu son enfance; après lui sa jeunesse; et aussitôt cette décrépitude. Son âge brillant fut celui où Louis XIV, grand par lui même, environné de tous les prestiges de la gloire, courronné par la victoire, fit oublier ses fautes par ses longues prospérités, et versa ses trésors et ses grâces, sur ceux-là mêmes, que lui avoit désignés l'opinion publique. Mais ce miracle fut de courte durée, et aussitôt arriva le dernier terme de ce nouveau systême. Son dernier période fut, lorsque le long abus des grâces eut tellement corrompu les Ministres et les peuples, que ceux-ci pensèrent qu'un homme n'étoit grand que lorsqu'il étoit comblé des faveurs du Prince; et que les Ministres n'accumulèrent les grâces du Roi, que sur les plus méprisables des hommes. De tels abus amenèrent la chute du systême de Richelieu; Alors nous fût rendue la Constitution fran-

çaise : un Roi vertueux vouloit en faire le *Palladium* de son Peuple ; mais il parloit à une Nation corrompue par l'excès de tous les vices, et la Constitution reparoissant quand nos antiques mœurs n'existoient plus, ceux qu'elle avoit rendus ses organes devinrent aussitôt ses ennemis ; mais leurs criminels efforts n'ont pu la détruire. Nous avons péri avec elle, c'est avec elle que nous devons renaître : pour la rétablir, il falloit en étudier et en connoître la force, et ne jamais oublier, que, si le fléau des Courtisans est né de ses débris, ils s'anéantiront par son rétablissement. C'est ce qu'il falloit prouver pour nous garantir des piéges que les Factieux sèment au milieu de nous, en établissant les divisions qu'ils veulent fomenter sur le souvenir des maux auxquels remédie irrévocablement, le rétablissement de la Constitution pour laquelle nous avons juré de vivre et de mourir.

Cette effroyable crise dont la Noblesse est l'illustre et honorable victime, a opéré sur cet Ordre l'effet qu'elle devoit y produire. Elle l'a épuré ; chacun dans cette crise s'est fait connoître ; chacun date aujourd'hui de cette époque. La plupart de ces Courtisans avilis qui

habitoient la Cour du Roi, s'en sont échappés en foule pour le trahir, et changeant les livrées de leur ancienne servitude, on les a vus se couvrir de celles des Démagogues, alors que les trésors de l'Etat furent livrés à leur rapacité (11). Ceux-là ne sont pas ralliés sous les drapeaux de la Noblesse; mais ceux qui s'y sont rangés et qui n'ont quitté la Cour du Roi que pour se réunir à leur Ordre, pour périr avec lui ou rétablir la Constitution française, ceux-là étoient à leur place, quand jadis ils entouroient le Trône; s'ils en obtinrent des faveurs

---

(11) Le caractère de cette espèce d'hommes fut invariable dans tous les siècles. Voici comme les dépeignoit Aristote.

« Les Démagogues et les Courtisans, sont semblables, et » il exista toujours entr'eux une étroite analogie. Tous deux » dans le Gouvernement où ils vivent, s'attachent au pou- » voir dominant. Le Courtisan est l'Esclave du Monarque » absolu; le Démagogue est l'Esclave du Peuple ». Arist. Pol. L. 4. Ch. 4.

Ce portrait si frappant, a paru réunir si complétement tous les traits qui distinguent les Courtisans de Louis XVI, devenus les Valets des Démagogues, en 1789, que M. Burcke n'a pu se refuser à le leur présenter, dans son excellent Ouvrage sur la Révolution Française.

prématurées, ils viennent les mériter aujourd'hui.

La discorde et l'imposture, telles sont Chevaliers Français, les armes de vos adversaires! ils réservent l'imposture au Peuple ; ils vous préparent les désunions : ignorez-vous leur joie féroce, lorsque, prenant leurs désirs pour des succès, leurs Chefs les assuroient que la réunion des deux Frères du Roi opéreroit une scission dans les vues et dans les sentimens? Dès lors ils crurent leur triomphe assuré : leur bonheur fut de courte durée; la grande ame d'Henri IV étoit l'héritage de ses deux enfans ; son nom les réunit autour de ce drapeau que l'honneur déployoit sur leur tête : leur touchant accord devint le gage de vos succès et le modèle de votre conduite : vivre ensemble, relever le Trône ensemble, ou mourir ensemble, tel fut leur serment : jugez s'ils l'ont observé, et formez-vous à l'imitation de ces augustes modèles. Détruisez les erreurs funestes qui éloignent de vous un Peuple égaré ; qu'il apprenne enfin que la Noblesse est le plus beau domaine du peuple, qu'elle existe par le Peuple et pour le Peuple. Elle est le domaine du Peuple, parce que c'est dans son sein que l'opinion publique et la jus-

tice du Roi doivent placer ceux qui ont bien mérité de la Patrie; parce que toutes les routes qui y conduisent sont ouvertes à tous les citoyens; de telle manière qu'aussitôt que d'éminens services fixent sur un individu l'estime nationale, sa récompense doit être de parvenir à cet Ordre de l'Etat que la Constitution rend partie intégrante de la Monarchie, et que l'honneur environne de ses rayons. Elle existe par le Peuple, puisque telle est sa destinée, qu'elle subit toutes les vicissitudes du Peuple; elle s'élève par sa prospérité, s'affoiblit par ses disgrâces, et périt avec lui, car les Tyrans commencèrent toujours leurs attentats, par la destruction de la Noblesse. Elle existe pour le peuple, parce que c'est en se dévouant uniquement à sa défense, qu'elle peut obtenir des titres de gloire; parce que c'est en le défendant du Despotisme, qu'elle conserve son existence politique, et que c'est en préservant le Trône des attaques des Factieux, qu'elle maintient sa prérogative. Il est donc vrai de dire que, dans notre Constitution, la Noblesse est au Peuple, existe par le Peuple, et pour le Peuple.

Mais vos ennemis, s'ils perdent l'espoir de

vous diviser, se préparent à vous faire courir le dernier péril ; on veut encore vous exposer à leur rage ; celui des accommodemens honteux qui vous enléveroient le seul bien qui vous reste, l'honneur ; et celui d'un découragement total, né du désespoir, produit par l'abandon de tous les Rois de l'Europe; et votre insuffisance à resister à la fureur d'un Peuple ivre de sang, de pillage et de crimes. --- Des accomodemens!..... en existe-t-il de praticables?..... Vous êtes les défenseurs de la Constitution; vous n'êtes pas ses maîtres; vous formez une de ses parties intégrantes, mais vous ne la dominez pas. Si vous osiez l'altérer, vos ennemis auroient eu le droit de la détruire; si vous sortiez un seul moment des limites qu'elle vous a prescrit, si vous cessiez de vouloir la Constitution de vos Pères, et uniquement celle-là, vous ne seriez que des rebelles : vous ne pouvez y rien changer, qu'en suivant toutes les formes qu'elle impose pour la formation d'un décret national; hors de là tout est illégal, tout est criminel. Cette vérité a déjà été développée, et vous l'énoncer, c'est la prouver.

Mais déjà vos ennemis propagent ces nouvelles désolantes, qui, vous annoçant l'abandon

de l'Europe entière, vous présentent vos seuls moyens comme votre unique ressource pour rétablir votre Religion, votre Roi, vos Lois, votre prérogative et vos propriétés. Voilà enfin le dernier objet qui me reste à parcourir.

Ce ne sera pas en cette occasion que j'oublierai quels sont les hommes à qui je m'adresse, et je me flatte que mes discours s'éléveront à la hauteur de leur courage.

L'abandon des Rois qui se sont confédérés à Pilnitz, et celui des Rois qui ont adhéré à l'acte de Pilnitz, est impossible. Cet abandon fût-il total, fût-il prononcé, la Constitution monstrueuse décrétée par l'Assemblée la plus criminelle, eût-elle leur assentiment; quand tous les Souverains de l Europe se réuniroient pour la soutenir, dans cette position qui épouvante l'imagination même, votre devoir ne change pas de nature; l'honneur au milieu de cette tempête, allume encore le phare aux pieds duquel la Noblesse française doit trouver son salut ou son tombeau.

Vaincre n'est pas toujours au pouvoir des hommes; le Dieu des Armées permet quelquefois au crime de triompher sur la terre, et c'est-là l'un des fléaux qu'il réserve à l'Univers; mais

mais courber son front sous le joug du crime ; s'abaisser devant des Brigands, des Régicides et des Impies, le Ciel ne voulut pas que la vertu fût exposée à de pareilles défaites ; et dans cette lutte effroyable entre le crime et l'honneur, le crime peut triompher ; mais c'est alors que les armes et la tombe, sont devenues les dernières ressources et le dernier asile de l'honneur. C'est en se pénétrant d'avance de tous les moyens réservés à la vertu dénuée de tout autre appui, pour échapper à la tyrannie des pervers, que l'on raffermit son ame contre tous les périls, et que l'on examine ses ressources sans effroi et sans passion.

L'abandon des Rois est impossible ; il paroissoit tel à l'Europe entière, lorsqu'enchaînés par des Guerres, occupés à éteindre les dissentions de la révolte, leurs armées employées à dompter leurs ennemis, ne pouvoient se tourner vers nous. Alors le silence des Rois sur nos malheurs, et les attentats épouvantables dont notre Roi étoit accablé, sembloient prescrits par la nécessité : alors cependant nous avions pour gage de l'intérêt qu'ils devoient prendre à notre sort, la certitude que leur intérêt étoit le nôtre, et cet intérêt n'a pas changé. Nous n'ignorons cependant pas que

l'étroite politique de quelques Ministres, n'appercevoit dans les désastres de l'Empire français, que l'abaissement d'un Rival; mais nous savions que le temps, et même de bien courts délais, convaincroient ces petits esprits; qu'il falloit dans ces grandes convulsions qui menacent l'Europe, sortir de l'enceinte des Cabinets, abandonner les vieux sentiers des petites intrigues, des petites haînes, des petites rivalités, des petits moyens; que si l'abaissement d'un grand Empire est agréable à quelques Puissances jalouses, par cela même, il doit être funeste pour plusieurs autres, et que la nécessité de l'existence de la France n'eut jamais de meilleure preuve en Politique, que la joie stupide et féroce de quelques Ministres, en contemplant ses ruines sanglantes.

Si un moment, le bonheur de voir se fondre un Empire si puissant, fut le premier sentiment, bientôt cette vaste chute annonça à l'Europe quel seroit son sort à venir; car ce n'est pas la Politique qui a préparé notre ruine et nos malheurs. Elle n'a rien à révendiquer dans les crimes qui ont détruit la France: c'est la foiblesse qui n'a rien prévu; c'est le crime qui a tout osé, qui ont anéanti en deux ans, l'un des premiers Royames de l'Univers. Il n'a

paru, pour opérer cette Révolution aucun de ces hommes extraordinaires, fléaux de la Terre, mais dont le génie, semblable aux flammes de l'Enfer, renaît sans cesse de sa propre substance, pour tout embrâser, tout dévorer. La Révolution française n'eut pour Chefs que des hommes de boue, des hommes timides, mais que la foiblesse rendit forts; des hommes aguerris à l'intrigue et à l'infâmie, qui ne surent jamais, ainsi que Cromwel, égarer les ames même honnêtes, par l'enthousiasme d'une fausse vertu. Les Chefs de la Révolution française ne surent jamais que payer le crime, et marchander les forfaits. La manière dont ils ont trompé le Peuple, fut toute différente de celle qui signala les Chefs de toutes les Révolutions, parce que ce n'est pas la France seule que les Révolutionnaires voulurent bouleverser; c'est l'Europe entière; et il faut convenir qu'ils ont eu, au moins, le courage de ne jamais dissimuler leurs intentions.

Dans les anciennes Révolutions, le Peuple redemandoit ou un supplément à sa Constitution, qui le garantît de quelque nouvel abus réel ou prétendu, ou le rétablissement de sa Constitution que la tyrannie avoit détruite.

Dans de pareilles crises les Empires voisins n'appercevoient aucun danger vraiement imminent pour eux; car on voyoit que les efforts de tel ou tel Peuple, avoient pour but un objet, pour ainsi dire local, et qui lui étoit particulier; et de là naissoit dans les autres Royaumes, une sorte de sécurité. Mais en France, les bases de la Révolution furent les principes mis en action des Philosophes et des Impies qui, pendant un siècle n'ayant songé qu'aux moyens de détruire la Religion et d'abattre les Trônes, crurent que l'instant étoit arrivé de mettre leurs criminelles conceptions à la place des Lois. Leurs attentats eurent l'Univers pour objet; ce fut le malheur du genre humain qui devint le but de leurs travaux; celui de la France ne leur suffisoit pas (12). Pour y réussir, ils ont fait de leurs

---

(12) Je traçois ces lignes, lorsque les cris des Français massacrés par les Nègres de St. Domingue sont parvenus dans le lieu où me fixent les ordres de mes Chefs. J'ai frémi d'horreur en songeant à la joie féroce de ces hommes de sang, réunis dans ces repaires, où depuis deux années s'aiguisent les poignards qui égorgent aujourd'hui les Français de St. Domingue. Voilà encore un des trophées de la moderne Philosophie mise en action

axiomes philosophiques, la base de leurs Lois. Si leurs cruels paradoxes étoient des vérités, il n'est aucun Peuple à qui elles ne conviennent; il n'est aucun Etat dans l'Univers, qui tôt ou tard ne les doive adopter. Ces principes, consignés dans la Déclaration des prétendus droits des hommes, une fois admis, tous les Trônes doivent s'écrouler; et si le règne de la Constitution, si la tyrannie du Peuple Français s'affermit, nous péririons sans doute,

---

par l'Assemblée Nationale. Ses autels entourés de Bourreaux se forment des ossemens des hommes, se cimentent de leur sang, se couvrent de leurs cadavres. Malheureuses Villes dont l'aveugle fureur encourageoit ces Barbares, maintenant votre Commerce ruiné, vos Isles dévastées, vos Concitoyens, expirant dans la misere et la faim, vous apprennent à connoître ces hommes dont vous rassuriez la lâcheté par vos forces, et dont vous en excitiez la rage par vos Adresses incendiaires! Les mains teintes de sang et remplies d'or, ils fuyent loin de vous, sans vous rendre compte de vos finances qu'ils se sont partagées. Ils vous laissent sans Religion, sans Roi, sans argent : ils détruisent vos Colonies, & le feroce désespoir plane sur ces Contrées désolées, où vous fites parvenir leurs homicides Décrets! .. A ces traits reconnoissez le Dieu des vengeances, et quels furent enfin les instrumens de sa colere & de vos infortunes!

mais ce sera avec la certitude d'être un jour, trop cruellement vengés de tous les Rois de l'Europe. (13).

---

(13) C'est à dessein que j'ai écrit ce mot : *la Tyrannie du Peuple*; parce qu'un des axiomes de la nouvelle Philosophie est, *que le Peuple est Souverain, que toute autorité vient de lui, qu'il ne peut rien commander d'injuste, parce que son salut étant la premiere Loi, ce qu'il a jugé devoir lui être utile, devient aussi-tôt légitime.* Ces maximes exposées dans le *Contrat social* de J. J. Rousseau, mais qui y sont unies à toutes les idées accessoires qui devoient en éloigner le danger, ont été commentées par des Démagogues de l'Assemblée, de telle sorte qu'ils ont fait de cette doctrine d'une homme qui a pu se tromper, qui a avoué qu'il s'étoit souvent trompé, mais dont la bonté de cœur égaloit le génie, ils en ont fait, dis-je, un système politique qu'auroient à peine imaginé Mandrin et Cartouche, si l'un et l'autre eussent professé en liberté sur le vol et sur les assassinats. Lorsqu'on aura trouvé un Peuple, tel que nous le dépeint Jean-Jacques dans le Contrat social, dans la position qu'il exige pour la formation des Lois; lorsqu'on aura trouvé un Peuple qui, dans le silence des passions, sans Démagogues, et guidé par des Chefs pleins de vertu et de désintéressement, s'occupera de la formation de sa Constitution, alors le rêve du Contrat social deviendra une réalité.

Ciceron, né Plébéïen, ayant gouverné & sauvé sa Ré-

Croit-on que de si grandes vérités leur ayent échappé? les Factieux eux-mêmes ont-

---

publique ; Ciceron qui réunissoit la pratique de la politique à la théorie, avoit d'autres idées de la liberté & de la puissance du Peuple, lorsque dans sa République il nous définit ainsi chaque sorte de Gouvernement.

» La République est la chose du Peuple, lorsqu'elle se » gouverne bien et justement, soit par un Roi, soit par » quelques principaux Chefs, soit par-tout le Peuple : mais » lorsque le Roi est injuste, et c'est ce que je nomme un » Tyran, ou lorsque les Chefs sont injustes et ne forment » plus qu'une Faction, ou que le Peuple lui-même est » injuste, et je ne trouve, dans ce cas, d'autre nom à » lui donner, si ce n'est celui de Tyran ; non-seulement » la République est corrompue, mais il n'y a plus de » République ; parce que ce n'est plus la chose du Peu- » ple, lorsqu'une Faction ou un Tyran gouvernent, *et le* » *Peuple lui-même, n'est plus Peuple, s'il est injuste,* » puisque ce n'est plus alors un assemblage d'hommes réunis » en vertu du droit et de l'utilité générale ». Cic. de Rep. Liv. III.

Polybe, avant lui, avoit pensé de même, et s'étoit exprimé comme lui. Liv. VI, chap. II. Il est vrai que ces deux grands hommes abhorroient les Démagogues et étoient grands admirateurs d'un Gouvernement constitué par les trois formes simples des Gouvernemens connus.

Le Contrat social, je le répète, est le Roman d'un beau génie qui, ne trouvant que des hommes corrom-

ils négligé aucun des moyens de les leur ap-

---

pus sur la terre, peupla de ses chimères, un nouvel Univers, et donna des Lois à des hommes que son imagination avoit crées. Il falloit toute l'ignorance des Factieux et leur perversité, pour convertir en poisons, les ouvrages d'un homme qui a écrit : *La liberté seroit achetée trop cher, par le sang d'un seul homme.* Pour faire de ses ouvrages le fléau de la France, il falloit avoir dans le cœur toutes les Furies de l'Enfer, car c'est ainsi que s'exprimoit J. J. Rousseau lui-même, en réprouvant quelques innovations dans notre Gouvernement, proposées par l'Abbé de Saint-Pierre

» Qu'on juge du danger d'émouvoir une fois les masses » énormes qui composent la Monarchie Française ! Qui » pourra retenir l'ébranlement donné, ou prévoir tous » les effets qu'il peut produire ? Quand tous les avantages » du nouveau plan seroient incontestables, quel homme de » sens oseroit entreprendre d'abolir les vieilles coutumes, de » changer les vieilles maximes, et de donner une autre » forme à l'Etat, que celle où l'a successivement amené une » durée de treize cents ans ? Que le Gouvernement actuel » soit encore celui d'autre-fois, ou que durant tant de siè- » cles, il ait changé de nature insensiblement, il est éga- » lement imprudent d'y toucher. Si c'est le même, il faut le » rspecter. S'il a dégénéré, c'est par la force du temps et » des choses, et la sagesse humaine n'y peut rien ». J. J. Rousseau, Jugement sur la Polysynodie.

Si cet homme infortuné eût vécu de nos jours, l'Assemblée

prendre? et leurs sanguinaires écrits, leurs lâches et féroces Emissaires, n'ont-ils pas tenté mille fois d'ensanglanter leurs États et de corrompre leurs Peuples? Voilà ce que nous nous dirions, si les mêmes motifs commandoient aux Rois le même silence : mais ce silence n'existe plus, et notre confiance en leur secours, repose maintenant sur leurs intérêts et sur leurs promesses positives. La Déclaration de Pilnitz est un gage dont nous ne nous départirons jamais. Ce sera à la postérité à juger entre nous et ceux qui nous l'ont donnée, si malgré ce gage authentique, nous restions sans ressources. Mais pourquoi craindre un événement impossible? qu'est-ce en effet, que la Déclaration de Pilnitz? c'est une promesse solennelle que se font mutuellement deux grands Rois, deux Rois puissans, en présence

---

Nationale, au lieu de le préconiser, *l'auroit fait assassiner.* Si elle l'eût épargné, elle auroit eu la gloire digne d'elle, de terminer sa vie. J'atteste ici tous ses amis, et il en existe encore qu'il a connus et aimés autant que moi, qu'ils disent s'il ne seroit pas mort de douleur, en voyant ses écrits commentés par un *Roberspière*, ou de honte en se voyant couvert d'opprobre par le Décret de l'Assemblé Nationale du 21 Décembre 1790.

de deux Princes, leurs égaux par la naissance, persécutés par l'adversité, mais en triomphant par leur courage, qu'on peut tromper en ce moment, sans craindre leur ressentiment, et que parconséquent il seroit infâme de tromper. On a trouvé cet acte foible, obscur, sans précision ; mais qui l'a trouvé tel ? Des Régicides, qui ont tremblé à son aspect, où des hommes tourmentés par les élans de leur courage, qui frémissent à l'idée d'un délai : mais la réflexion rend à cette Déclaration, tout ce que la préoccupation lui a ravi. Elle est sage, elle est claire, elle est positive : elle réunit tellement tous ces caractères, que son existence et son souvenir dans la mémoire des hommes, est la seule vengeance que nous devons demander au Ciel, si les Rois qui l'ont signée nous abandonnent. Oui, que l'on dise un jour en la lisant, et lorsque nous aurons tous péri sur le champ de l'honneur : « le successeur » du Grand Frédéric et le fils de Marie-Thé» rèze ont signé cette déclaration; ils en ont » remis l'Original au Frère du Roi de France, » et puis..... ils les ont abandonnés ! ... » Voilà la seule vengeance que nous pouvons désirer.

A cette Déclaration se sont réunies les adhésions de tous les Rois de l'Europe. Ainsi ses clauses éventuelles sont remplies, et cet acte a reçu toute sa valeur. L'acceptation que le Roi de France, prisonnier dans Paris, a été forcé de faire de la Constitution, la lui auroit-elle enlevée ? Mais qu'a-t-elle donc changé à la position de ce Monarque infortuné ? Mais la manière dont fut exigée cette acceptation est un attentat plus effroyable que ne le fut la mort de Charles Ier. Faire mourir un Roi, est un crime épouvantable ; mais il en est un plus grand, celui de l'avilir. Or, faire signer forcément à un Roi Catholique, son adhésion à l'hérésie, la ruine de l'Église, le vol de ses propriétés, l'anéantissement de la Noblesse, la destruction d'un Ordre qui, depuis quatorze cents ans, a répandu son sang pour lui ; faire signer à un Roi de France, qu'il consent à l'oppression de tous ses serviteurs, pour régner avec ses ennemis, par ses ennemis, et partager avec eux les dépouilles de l'Église et celles de ses Sujets, est un attentat tout nouveau dans l'histoire des siècles, et un pareil forfait peut-il diminuer la valeur d'un acte dont toutes les dispositions ten-

doient à en prévenir l'accomplissement? Une telle idée est impossible à concevoir. Mais j'entends tout ce que l'indignation et le désespoir m'objectent, et je n'en suis point ému.

Si j'étois le Ministre d'un des Rois qui ont signé l'acte de Pilnitz, et qu'il m'ordonnât d'annoncer qu'il annulle les promesses qui y sont contenues, je lui dirois : « Ce » moyen est inutile; ils ne le croiront pas; » et cette incrédulité est l'hommage que l'Or- » dre de la Noblesse Française doit aux deux » Souverains qui ont ordonné que cette Dé- » claration fût publiée. «

La prudence exige souvent une lenteur qui devient un tourment pour l'infortune. La sagesse des Rois, semblable dans ses actions, à celles de la Providence, apperçoit dans des maux présens, un moyen de bonheur pour l'avenir; et pour rendre cet avenir imperturbable, il faut l'acheter quelque-fois par de douloureux délais. L'impatience du courage, toujours attisée par le souvenir des plus sanglans outrages, s'aigrit et se débat contre de douteuses apparences; mais la réflexion le ramène à cet idée consolante : *L'intérêt des Rois*

est essentiellement le nôtre. Nos dangers sont les leurs , et leurs promesses solennelles ont ajouté le gage sacré de leur parole à tous les autres gages qui nous assuroient leur assistance.

Mais enfin, les effets de la crainte, excitant le désespoir, peuvent produire, par une longue attente, tous les effets de la réalité; et dans cette dernière hypothèse , nous envisageant seuls, sans autre appui que nos propres moyens, la justice de nos droits, la pureté de nos motifs, je dis que notre route est toute tracée; l'honneur nous en montre le terme, il est celui de la victoire ou de la mort. Exister comme nous le permettent les ennemis de la Monarchie, est un opprobre, et ce genre de tourment n'est fait que pour eux. Si nous étions enfin parvenus à ce terme, le dernier où atteignent le courage et la prudence des hommes, celui où il faut périr ou changer de sort, et dans tous les cas, chercher et trouver la fin de ses maux, sauver la Patrie, ou ne lui pas survivre, et lui donner par ce dernier dévouement la dernière preuve d'un attachement que l'adversité ne peut attiédir , et qui brava tous les genres de malheur, alors et dans ce cas,

les Frères du Roi nous ont appris leur résolution et notre devoir par leur Lettre au Roi du 10 Septembre 1791.

On ignore dans, ce siècle de boue, ce que peuvent la vertu et l'honneur, réunis à la force de caractère, quand des milliers d'hommes n'ayant plus qu'une ame, une volonté, un même principe, sont maîtrisés par de pareils sentimens. (14).

Quoi ! ce qui s'est fait, seroit-il donc devenu impossible ? L'Histoire est-elle une école de mensonge ; et Henri IV n'a-t-il jamais existé ? Quelles étoient donc ses ressources, lorsqu'il bravoit la France égarée par des Ligueurs, soutenue par des Puissances formidables ? Lorsqu'il les vainquit et conquit son Royaume ? quels étoient ses trésors ? quelles

---

(14) Peut-être me demandera-t-on : mais si cette union de principes, si cet accord de volonté n'existoit pas dans la Noblesse Française ; si le sentiment de la plus parfaite obéisance à des Chefs qui veulent vivre ou mourir avec elle n'étoit pas tel, que chacun se trouvât honoré d'occuper la place qui lui seroit destinée, quelle qu'elle fût ; si quelque sentiment d'égoïsme agitoit encore des hommes sur le bord de la tombe ; quel conseil pourroit-on leur donner ? AUCUN ---- que resteroit-il à faire ? *Rien*. ---

étoient ses Armées? Ses trésors? ils furent inépuisables : et ses armées invincibles. Vos Pères entouroient ce grand homme; ils vouloient mourir avec lui, ou le placer sur le Trône. Tels furent ses Soldats; tels étoient ses Trésors : mais s'il triompha avec vos Ayeux, songez aux périls de sa position; et en la comparant à la vôtre, vous verrez combien est grande la différence, et combien les dangers qui vous entourent, sont au-dessous de ceux qui le menaçoient.

Un peuple, devenu furieux par la terreur de perdre sa Religion, dont l'existence, en effet, sembloit menacée par le Règne d'un Prince hérétique: des Puissances opulentes, nourrissant le désir et l'espoir de s'emparer de la Couronne, et fomentant, de tous leurs moyens, l'égarement d'un Peuple ivre de rage et de fanatisme; des Chefs, à la fois, les plus habiles, les plus courageux, et les plus séduisans des hommes, à qui il ne manqua, pour être vraiement grands, que de cesser d'être des rebelles; une telle multitude d'intrigues et de complots, tous conduits par des mains habiles et exercées, qui, à chaque moment, changeoient la face des affaires, et les rendoient aussi multipliées

qu'inextricables : à tous ces dangers multipliés, le grand Henri opposoit son courage. Son indomptable caractère, et cette fermeté héroïque qui, constamment unie à une bonté inépuisable, le rendit jusques à son dernier jour, le plus grand des Rois et le plus tendrement aimé. Dès ses premiers combats, l'entourer devint un des premiers besoins de la Noblesse Française ; mourir pour lui sembloit être une récompense. Eh ! qui auroit voulu survivre à ce Prince qui, s'adressant à cette partie de la Noblesse Française, qui égarée par ses ennemis, portoit les armes contre lui, lui disoit : « *Les* » *premiers Français sont les Chefs de la* » *Noblesse ; je vous aime tous ; je me sens* » *périr et affoiblir en votre sang ; l'étranger* » *ne peut avoir ces sentimens-là pour vous* (15). C'est avec ces seuls avantages, que constamment grand, constamment victorieux, il maîtrisa la fortune, et conquit le Trône que ses Enfans occupent aujourd'hui.

Certes ! qu'ils sont différens, les périls qui vous menacent ! Sous le Grand Henri, les

(15) De Thou, Liv. LXXXV. Davila, Liv. VIII, Mémoires de la Ligue, Tom. I.

Français égarés croyoient, en se liguant contre lui, défendre la Religion Catholique contre un Prince Hérétique : et c'est cette même Religion, détruite par les plus misérables Impies, que vous défendez aujourd'hui ; aujourd'hui que les propriétés de l'Eglise sont devenues la proie des Brigands, que les Prêtres ont arrosé de leur sang les Temples dont ils étoient les Ministres ; aujourd'hui que tous ses Cultes ont obtenu les honneurs de la publicité, et que le nôtre seul est proscrit.

A cette époque, de quelque côté que se tournât la Noblesse, son existence étoit partout honorée : la seule voie du devoir dirigeoit sa conduite ; et aujourd'hui assaillie par une nuée d'hommes avilis, c'est sous leurs coups qu'elle doit périr avec ignominie, si leurs crimes sont impunis.

A cette époque, les propriétés détruites par la guerre, étoient néanmoins respectées par la Loi ; aujourd'hui, le fléau des Lois est pire que les flammes de la guerre, et les brigandages de ces infâmes ont fait, avec lâcheté, mais avec constance, plus de maux que n'en avoit produit toute la fureur des combats.

Alors, quel que fût le vainqueur, vos Ayeux

pouvoient, ainsi que les Romains, asservis à César, plaindre le sort de la France soumise à un Usurpateur, sans avoir à rougir d'être vaincus par un tel homme. Se soumettre au Duc de Guise ou à Henri-IV, c'étoit, dans tous les cas, plier sous de grands caractères, sous des talens héroïques; il ne s'agissoit que de résister à un Héros coupable, pour obéir à un Roi légitime; et tel étoit le but de la guerre.

Aujourd'hui, quels sont les Chefs de vos ennemis?... nommez-les du moins, pour rendre à votre courage cette opiniâtreté qu'inspire l'indignation; car être vaincu et leur obéir n'est plus un malheur, c'est un opprobre. Ce n'est plus une défaite, c'est un supplice, et la Noblesse sût-elle jamais endurer celui de l'ignominie? Mais vous les chercheriez vainement, ces Chefs de Factieux; vous ne nommerez que de vils intrigans, des fripons, des incendiaires et des assassins. Tous les vices de la bassesse, fondus dans la cruauté, animent le cœur de ces hommes que vos ennemis nomment leurs Chefs. Au milieu de ce bouleversement universel, il n'a pas paru un seul homme d'un grand caractère; un Peuple égaré l'a vainement

demandé ; le Ciel a voulu que parmi tant d'Êtres coupables, la justice n'apperçût que des crimes abjects et lâches, et pas une seule de ces grandes qualités qui en imposent aux hommes.

Mais vous, Chevaliers Français, la Loi sainte et immortelle de la Constitution vous a nommé vos Chefs : ses sages dispositions les avoient choisis sans les connoître ; mais en les voyant au milieu de vous, vous vous êtes dits : *Et nous aussi, nous étions dignes d'être les Sujets du Grand Henri ; ses Enfans combattent à notre tête!* Ainsi que dans les temps de la Ligue, les plus viles passions, mises en fermentation, ont produit des Factieux de la plus misérable espèce : mais jadis ces insectes, nés de la corruption publique, étoient la honte d'un Parti ; aujourd'hui, c'en a été tout le produit. Sans doute, vos ennemis peuvent opposer à un *Bussi-le-Clerc*, à un *Aubri*, à un *Cromé*, *Louchard*, *Ameline*, *Emmonot*, *Cocheri*, *Auroux*, ils peuvent leur opposer un *Bailly*, un *Voidel*, un *Fréteau*, un *Duport*, un *Barnave*, un *Chabroud*, un *Rabaut*, un *Robespierre*, un *Brissot*, un *Condorcet*, *etc.*, *etc.*, *etc.* Ils peuvent comparer un *Fauchet* à un *Poncet*, et les

Régicides du six Octobre, au Jacobin *Clément*, et au Feuillant *Ravaillac*; mais où est le Duc *de Guise*? Où est *Mayenne*? Où est un homme enfin, dont une seule vertu fasse excuser tous les vices? Leur supplice intolérable, est d'être un opprobre mutuel les uns pour les autres, et de se rendre réciproquement tout le mépris qu'ils méritent. Tels sont vos adversaires. Ce n'est plus pour l'Empire qu'ils disputent : c'est pour la vie. Ce n'est pas le sceptre qu'ils convoitent, c'est l'impunité ; ce n'est pas l'honneur de dominer auquel ils aspirent, mais au bonheur d'éviter l'échafaud. Leur ennemi le plus implacable, ce ne sera pas vous ; mais ce Peuple qu'ils ont trompé, ruiné, avili.

Telle est donc votre position. C'est de vous seuls que vous avez à vous méfier ; et vos adversaires ne dissimulent pas que tous vos dangers doivent naître dans votre sein. La désunion qui depuis deux siècles a amené la position où vous vous trouvez, peut achever votre ruine absolue. Ce danger ne fut pas inconnu à vos Ayeux. Mais voici comment ils savoient l'éloigner d'eux, dans une position plus difficile que la vôtre, et sous les yeux du Grand Henri.

Les premiers qui amenèrent du secours au Roi, furent trois favoris disgraciés, *Souvrai*, *Dô*, et *Épernon* (16). Ce dernier avoit eu de vifs démêlés avec le Maréchal d'Aumont, et Henri craignoit que son retour ne les renouvelât. Mais le Maréchal alla trouver le Roi, et fut le premier à lui conseiller de recevoir le Duc d'Épernon. » J'oublie, lui dit-il, tout » ressentiment, jusqu'à ce que votre Majesté » ait triomphé de ses ennemis ; après cela, » si le Duc le trouve bon, nous viderons » notre querelle ». D'Épernon instruit de cette démarche par le Roi lui-même, se présenta aussitôt chez le Maréchal, fit des excuses du passé, demanda son amitié, et lui offrit la sienne. « Allez, lui dit le vieux Guerrier, je » ne veux de vous d'autre satisfaction que celle » que vous me donnez aujourd'hui, de vous » voir si soumis aux Ordres de notre Maître. » Vous m'offrez vos services ; je les accepte. » Je vous offre aussi les miens. Allons, continua-t-il, en l'embrassant, courage ! Com- » battons de tout notre cœur pout la gloire du » meilleur de tous les Maîtres, pour le salut

(16) Pasquier, Liv. XIII, Lett. 2.

» de la Patrie, dont des méchans ont juré la » ruine. Quand nous aurons rendu la paix à » la France, nous disputerons à qui se sur- » passera en générosité ».

C'est lorsque la Noblesse fut pénétrée de ces grands sentimens, que le Grand Henri lui disoit ce que vous diront un jour ses enfans : *Point d'autre retraite pour nous que le champ de Bataille* (17).

Oui, je le répète, en supposant ce que l'honneur nous prescrit de ne jamais croire, en supposant que tous les Rois nous abandonnent, qu'ils veuillent eux-mêmes le triomphe du crime et la chute des Trônes, alors, réunis d'opinion, nous resterons encore invincibles. Brutus l'étoit quand il succomba sous les efforts destructeurs de la Constitution de son Pays (18).

La victoire réelle ne s'obtient qu'en faisant fléchir le courage de ses ennemis. On ne triomphe pas de ceux qui savent mourir. Et périr sous les yeux de l'Europe insensible et déshon-

---

(17) Mémoir. de Sully, bataille d'Ivry.

(18) Cette note a été renvoyée à la fin de l'ouvrage, et le Lecteur est prié de la lire avec la plus grande attention.

norée ; emporter avec nous les dernières étein-
celles de l'honneur Français ; avoir vu la chute
de notre Monarchie, et la honte de tous les
Trônes, et n'avoir pu survivre à tant de mal-
heurs, nous seront dans l'avenir, d'assez beaux
titres de gloire. Si la prospérité nous avoit
divisés, le malheur nous a réunis.

Les plus grands sacrifices sont déjà accom-
plis. C'est en voyant triompher le crime, dé-
truire les Autels, enchaîner votre Roi ; c'est
en disant un dernier adieu à vos femmes, à
vos enfans, les laissant au milieu d'un Peuple
de Tigres, et fuyant à grands pas vos foyers,
pour venir mourir avec vos Chefs ou rétablir
avec eux le règne des Lois ; c'est alors que
vous fîtes les plus cruels sacrifices. Vous avez
triomphé de toutes les amertumes de la mort ;
ce qui vous reste à faire n'est rien ; c'est termi-
ner vos maux ; c'est rétablir l'Empire de l'hon-
neur ou cesser d'exister sous celui de la bassesse
et du brigandage.

Victimes dévouées à une si noble cause,
si, trahis, abondonnés, vous succombez, au
moins la Postérité dira, en fixant l'époque où
cessa d'exister la Noblesse Françoise. » Elle
» périt pour son Dieu, et pour son Roi, lors-

» que la perfidie entouroit les Trônes, que
» l'Honneur étoit banni du Conseil des Rois,
» que l'infamie et la lâcheté planoient sur l'Eu-
» rope entière.

Ce 25 Novembre 1791.

EMMANUEL-LOUIS-HENRI-ALEXANDRE
DE LAUNAI, Comte D'ANTRAIGUES.

NOTES.

Note 2 *Page* 20.

Il sera un jour aussi curieux qu'instructif, d'observer tout ce que le Ministre des Finances, M. Necker, a fait pour engager le Roi à proscrire les Mandats impératifs, qui étoient la sauve-garde du Trône, et ce que l'Assemblée fit aussitôt après la réunion forcée des Ordres, pour les anéantir. Personne n'ignore que la Déclaration du 23 juin 1789, excepté le premier article, fut l'ouvrage de M. Necker; et c'est-là, que l'on trouve ces trois articles remarquables, par lesquels le Roi, brisant l'enceinte du Trône, déclare qu'il proscrit les Mandats impératifs, comme *inconstitutionels.*

Pour être inconstitutionnels, il falloit que les Mandats fussent une innovation à la Constitution, et que, pour la première fois, on vît des Députés aux États-Généraux, porteurs des Mandats impératifs; il falloit au moins que les anciens États-Généraux les eussent pros-

crits comme une innovation, comme inconstitutionnels, et que le Roi, par ses Édits, les eût reconnus pour tels. Mais comment les États-Généraux auroient-ils pu les proscrire? Ils avoient existé simultanément avec eux. Comment la Constitution pouvoit-elle les réprouver? Elle étoit née avec eux et par eux. Dès 1382, les États-Généraux refusent ce qui leur étoit demandé par le Roi, en disant : *que leurs Mandats ne leur donnoient pas le pouvoir de l'accorder*. (Voyez le Laboureur. Vie de Charles VI.) Successivement, nous voyons les Mandats impératifs, reparoître dans tous les États-Généraux, et nommément, en 1560 et en 1576, époque où Bodin, Député du Tiers-État, établit à jamais leur Empire. Ainsi, les Mandats impératifs, nés avec les États-Généraux et la Constitution, n'étoient pas inconstitutionnels. Les Rois avoient toujours reconnu leur existence; en 1382, lorsque l'impôt demandé par le Roi et refusé par les États, faute de pouvoir, n'eût pas lieu; en 1560, lorsque les États refusèrent la Régence à la Reine, prétendant n'avoir pas reçu le pouvoir de la lui donner : la Reine se soumit, et convoqua en 1561, d'autres États pour y recevoir la

Régence, par des Députés munis de pouvoirs pour la lui accorder. En 1576, quand les États refusèrent à Henri III, l'établissement de nouveaux impots, ils appuyèrent uniquement leur refus sur leur défaut de pouvoir, et les impôts ne furent pas établis. Ainsi, les Mandats étoient Constitutionels, et pour les États qui n'avoient jamais existé sans eux, et qui n'avoient existé que par eux, et pour les Rois qui, de tout temps, avoient reconnu et respecté leur autorité.

Connoît-on maintenant l'impudente et criminelle audace d'un Ministre Etranger à notre Patrie, qui pour dénuer le Trône de ses appuis, fait déclarer par le Roi lui-même, que les mandats impératifs sont inconstitutionnels!

Note 18, *page* 118.

Il m'est impossible de ne pas fixer un moment l'attention de mes Lecteurs sur la manière dont les Philosophes de ce siècle, et ce qu'ils nomment les Hommes de Lettres, lisent et apprennent l'Histoire. A l'appui de ces grands noms que consacra l'admiration des siècles, ils font passer dans les cœurs de leurs Concitoyens, leur détestable doctrine, et forment

des Brouillons, des Factieux, des Scélérats, en leur citant sans cesse l'exemple des Brutus, des Catons, et des plus grands hommes qu'ait produits l'Antiquité.

La vertu est *une*, ainsi que le dit J. J. Rousseau; elle est donc immuable; elle est la même dans tous les Pays et dans tous les siècles. Ce qui fait depuis deux mille ans l'admiration de l'Univers, est nécessairement beau et vertueux. C'est lorsque l'ame est imbue de ce principe, qu'on doit lire l'Histoire, pour se convaincre par l'expérience, que si les fureurs des hommes ont quelquefois imposé silence à la conscience de leur siècle, celle de la Postérité toujours pure, intacte, sans passions, rend à la vertu l'éternel Empire que lui ravit, un moment, le règne du crime. Je ne veux discuter que deux des exemples que nous présente l'Histoire ancienne, pour prouver avec quelle perversité on ose la citer.

Les deux Brutus sont aujourd'hui les Héros des destructeurs de la Monarchie Française. Sans cesse ils font représenter la Tragédie de M. de Voltaire dont l'objet est de nous retracer l'action du premier Brutus : et ils parlent sans

cesse du second, pour enhardir leurs Séïdes au Régicide.

Si les deux Brutus étoient en effet ce qu'ils nous les représentent, ils n'auroient été que deux misérables, dignes de périr par la main du Bourreau : mais si ces grands hommes existoient aujourd'hui, les scélérats qui osent les diffamer, n'auroient pas de plus implacables ennemis.

Le premier Brutus, fut l'un des plus grands hommes de l'antiquité; mais ce n'est pas parce qu'il chassa les Rois de Rome; c'est parce qu'en éloignant de sa Patrie une infâme Usurpateur, il y rétablit et y maintint la Constitution de son Pays.

Les Rois de Rome étoient électifs : Servius en étoit le cinquième Roi; il fut élu par le Sénat et le Peuple Romain, avec un tel accord de volontés, que Tite-Live nous assure que jamais aucun Roi n'avoit obtenu une si honorable unanimité. Il y régna 44 ans avec tant d'équité, que, bien qu'il succédât à un excellent Roi, le même Auteur nous apprend qu'il étoit difficile de savoir lequel méritoit la préférence : c'est ce grand Roi qu'assassina Tarquin son gendre, ayant pour complice la

fille même de Servius. Il n'eut aucun autre droit au Trône, nous dit le même Tite-Live, que celui de la violence, et cela parce que ce monstre s'étoit emparé du Trône, sans obtenir le suffrage du Sénat et du Peuple. Les premières actions de son règne furent de détruire la Noblesse et le Sénat; il fit mourir les Patriciens, et il ne les remplaçoit pas, pour anéantir le Sénat. (Tit. Liv. L. I.) Pendant 24 ans, il exerça à Rome la plus odieuse des tyrannies. Enfin l'excès de ses crimes rallia tous les citoyens que ses premiers succès avoient épouvantés, et Brutus guidant un Peuple irrité, chassa de Rome les Tarquins. Ainsi ce Héros, après avoir souffert pendant 24 ans le règne d'un Usurpateur, l'éloigna de sa Patrie pour y rétablir et maintenir la Constitution que ce Tyran avoit détruite. Ce fut tellement son but, que Cicéron, (de Leg. L. III.) et Tite-Live (Liv. II.) nous disent clairement que le Peuple Romain libre de choisir un Roi à la place du Tyran, préféra l'élection annuelle de deux Consuls revêtus de toute la puissance royale; et que ce fut là l'uniqne changement qu'éprouva la Constitution Romaine. La loi et la vertu dirigèrent donc Brutus, et c'est parce qu'il ne

fit rien que de juste que son honorable mémoire nous est parvenue, accompagnée de la vénération de tous les siècles. En étudiant les motifs de sa conduite, la vertu conserve son Empire ; ce n'est plus un Régicide que l'on admire, mais c'est le Sauveur de son Pays ; et ce sentiment étoit tellement celui des Romains eux-mêmes, que Tite-Live nous dit expressément ; (Liv. II.) « il n'est pas douteux que » Brutus qui acquit une gloire immortelle » par l'expulsion du Tyran, n'eût été un » Ennemi public, si par un amour prématuré » de la Liberté, il eût osé attenter à la vie » des premiers Rois de Rome ». Ainsi dans l'Histoire des grands hommes, toutes leurs actions s'attachent à ce principe immuable, que *rien n'est grand que la vertu, rien n'est légitime que ce qu'elle permet.*

Si Tarquin eût été un Roi légitimement élu, Brutus seroit un scélérat ; Brutus faisant mourir ses enfans eût été un Monstre ; et les pleurs de la Postérité baigneroient la tombe de ces deux vengeurs de la Majesté Royale, si Tarquin n'eût été un Tyran. Si Scévola étoit notre contemporain, il seroit aussi notre défenseur, et son bras ne s'armeroit que pour

punir le Protecteur des destructeurs de notre Monarchie, s'il étoit possible qu'il existât dans l'Univers, un Roi capable de se souiller d'un pareil forfait.

Le second Brutus se conduisit par les mêmes principes; car, comme je l'ai déjà dit, la vertu est essentiellement une. En effet qu'étoit César? je ne peux me refuser à présenter une courte notice de sa vie. En faisant abstaction de ses talens, de sa générosité, de sa magnimité: en recherchant seulement ses vices et ses vices les plus bas, je peux me permettre de le comparer à nos Démagogues.

César étoit lui même un Démagogue; parlant toujours de liberté; grand fauteur de la Populace; ennemi de la Noblesse, Protecteur de tous les Scélérats, et qui ne cessa d'être le flatteur du Peuple, que pour en devenir le Tyran. Il commença sa carrière en trahissant le Sénat dont il étoit membre, pour se faire le Chef de la Populace. Pour lui plaire et se préparer les moyens de bouleverser la République, il rétablit l'autorité des Tribuns du Peuple, en même temps qu'il releva les trophées de Marius. (Suet.).

Je sais bien que l'existence du Tribunat est aujourd'hui l'objet des éloges de nos Démagogues, et cela devoit être; car il fut toujours le repaire de tout ce que Rome avoit de scélérats et de Factieux. Cicéron (de Leg. L. III.) n'hésite pas à leur attribuer la ruine de la liberté; et Appien, Liv. II. pag. 45, leur impute la tyrannie de César. Ce même César qui les avoit rétablis, poursuivant en sa qualité de Préteur, les bourreaux qui exécutèrent les proscriptions de Sylla, épargna Catilina; il devina son funeste génie, et ses vices seuls lui obtinrent sa grâce. Dès cette époque, Catilina avoit fait des actions si héroïques *dans le sens de la Révolution*, qu'elles lui auroient obtenu la Couronne civique au jugement de l'Assemblée Nationale. C est lui dit Cicéron, (de Petit Cons. in. Tog. Cand.) qui déchira par tous les genres de tourmens, Gratidianus, encore vivant, et qui tenant ses cheveux de la main gauche, lui trancha la tête avec son glaive, et porta cette tête sanglante dans ses mains, pour la présenter à Sylla, dans le Temple d'Apollon. César le conserva, et bientôt voulut anéantir avec lui la République. Echappé au danger de la dé-

couverte de la conjuration de Catilina dont il étoit le fauteur, bientôt la faveur du peuple le porta au Consulat. Revêtu à peine de cette dignité, il devint l'esclave de la populace, et le tyran du Sénat. Malgré les efforts de tous les gens de bien, il proposa et fit décréter une loi agraire, et Bibulus son Collégue qui s'y opposoit, fut presque égorgé par le peuple, sous les yeux de César. (Cicer. ad Attic. liv. 11, ep. 16.) En terminant son Consulat, il fit traîner dans les prisons, Caton lui-même, qui s'opposoit à ses violences. (Dio. 38, 62.) Ce grand homme qu'avoient créé les Dieux, pour laisser à la vertu opprimée par le crime, un grand exemple et un modèle, fut traité par César, comme le plus vil des criminels. Après son Consulat, il ne s'éloigna de Rome, de cette Rome où il ne devoit plus rentrer que pour l'asservir, qu'en faisant ordonner par le Peuple, l'exil de Ciceron qui avoit sauvé la République, le premier Romain, dit Jean-Jacques, en parlant de lui, qui obtint le titre de Père de la Patrie, et le seul qui le méritât. Tel étoit le populaire César, cette Idole de la populace, ce tyran des hommes vertueux, il

quitte Rome pour conquérir les Gaules ; ici, je l'avoue paroit le grand homme ; l'homme le plus étonnant de l'Univers ; mais il s'agit ici de courage, de magnanimité, de clémence, de talent, et cette époque de sa vie ne nous fournit plus aucun objet de comparaison avec nos Démagogues. Depuis dix ans César jouissoit d'un Gouvernement usurpé par la violence, et conservé par la protection des Tribuns, il en exigeoit la prolongation. Il vouloit y réunir encore le Consulat. Le Sénat apperçoit le danger ; il lui ordonna de licentier ses troupes, et aussitôt le populaire César les réunit, et marche contre sa Patrie pour l'asservir et la détruire. Il annonçoit cependant qu'il venoit venger Marius ; Marius le Plébeïen, l'Idole du Peuple : arrivé à Rome, il brise les portes du Trésor public, s'en empare, et paye des deniers de l'Etat les destructeurs de la République. Il entre dans Rome, escorté par deux Tribuns du Peuple, proclamé par le Tribun Curion, comme le Sauveur de Rome. Quel fut alors le parti que prirent tous les grands hommes dont nos Philosophes citent sans cesse les noms, pour exciter à la licence, une jeunesse ignorante et corrompue?

Quel parti prit Caton ? Quel parti prit Cicéron ? Celui de Pompée qu'ils n'aimoient pas ; (Plut. vie de Caton.) dont ils blamoient la conduite ; (Cic. ad Attic. liv. 8. lett. 3.) mais qui soutenoit, au nom du Sénat, la Constitution Romaine ; qui vouloit maintenir son existence, et qui étoit par conséquent à leurs yeux, l'autorité de la Loi, et le défenseur de la Loi.

Ce fut donc pour maintenir l'autorité du Sénat contre le populaire César, que Caton prenoit les armes, et suivoit Pompée ; et ce fut lorsque César triompha de la Constitution et l'anéantit, que Caton terminant sa vie, lui prouva que la véritable vertu est invincible. C'étoit cette antique Constitution que Caton vouloit maintenir ; c'étoit elle qu'il défendoit ; c'étoit son existenee qu'il appeloit la liberté : c'est lorsqu'elle fut détruite, qu'il mourut ; » afin, dit Sénèque, qu'on vît périr à la fois, » ce qu'en effet on ne pouvoit séparer ; Caton » ne put survivre à la Liberté de Rome ; et la » liberté ne put renaître après la mort de » Caton, (Sén. de Const. Sap.).

Ce fut l'Usurpateur César, que poignarda enfin le second des Brutus, pour rendre à

son Pays, cette même Constitution que César lui avoit ravie. Cette action fut célébrée par Cicéron, par Suétone, par Tacite; elle le sera tant qu'il restera dans l'Univers des hommes faits pour adorer la vertu. César étoit un Tyran. Il avoit détruit la Constitution de sa Patrie, et il l'avoit anéantie en ôtant au Sénat son influence; en désobéissant à ses ordres; en élevant l'autorité populaire qu'il avoit lui même usurpée. Brutus périt, ses Armées furent vaincues par les Tyrans de Rome; mais Brutus imita Caton, et il mourut vainqueur à la fois d'Antoine et de la Fortune.

Est-ce-là l'idée que la Philosophie moderne nous donne de ces grands hommes? Certes, ils ne l'oseroient. De pareils exemples prépareroient leur chute et annonceroient leur supplice. C'est au milieu de nous que doivent briller leurs images. C'est nous qui réclamons, à leur exemple, l'antique Constitution de notre Patrie, et qui la défendons contre les efforts des scélérats qui l'ont anéantie; c'est nous qui opposons la sainte autorité des Lois à ces Novateurs populaires qui ne nous opposent que la fureur d'un Peuple qu'ils égarent, et le poi-

gnard de leurs Assassins. Ce sont eux qui, s'emparant des Trésors de l'État et des propriétés des Citoyens, en ont fait la proie des brigands. C'est nous qui demandons qu'ils rendent compte de ces Trésors qu'ils ont dilapidés, et qui exigeons la restitution des propriétés.

Si dans cette nuit mémorable du six Octobre notre Roi eût péri, si le vil Usurpateur eût occupé son Trône; c'est alors que chacun de nous eût eu le droit de saisir le poignard de Brutus, et de percer le cœur de ce Tyran. C'est nous enfin qui pouvons succomber; Brutus et Caton ont péri; mais c'est nous qui, à leur exemple, ne plierons jamais le genou devant le crime heureux, et qui, dans tous les temps, chercherons à détruire par tous les moyens possibles, le règne de ces Factieux. Tels sont nos droits, et tels sont nos devoirs. Ils sont écrits dans l'Histoire de ces mêmes hommes, dont ces misérables Factieux souillent aujourd'hui la mémoire et calomnient la vertu.

Qu'ils fassent maintenant paroître Brutus sur leur Théâtre; mais qu'ils tremblent. Brutus est à nous; car ses principes sont les nôtres. Il punit les tyrans; nous demandons leur supplice; il frappa l'idole d'un peuple égaré et corrompu,

et ce sont les plus vils des hommes, les corrupteurs du Peuple et ses fléaux que nous poursuivons. Il ne put rétablir la Constitution de son pays, mais il ne put lui survivre ; et telle est aussi notre glorieuse destinée, que ces lâches, qui déshonorent la France, ne se glorifient pas, dans leur bassesse, d'être comparés à César. César eut des vices infâmes, et ces vices leur appartiennent ; César eut de grandes vertus, un courage héroïque ; il fut un vainqueur clément et magnanime, et nos Démagogues n'étoient faits que pour être ses Bourreaux et les instrumens de ses crimes. On peut appliquer à chacun d'eux ce que le Poëte Romain disoit de Curion, Tribun du Peuple et Satellite de César : *vendidit hic auro patriam.* Voilà la seule ressemblance qu'ils auront jamais avec les Valets de Jules-César.